

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

TRAMELAN

Les élèves des Reussilles sous les ailes de l'hirondelle

Couronnement public, lundi soir au collège des Reussilles, d'une année scolaire placée sous le thème de l'hirondelle. En collaboration avec le Parc Chasseral et accessoirement avec le Centre Nature des Cerlatez, les 29 élèves de ce collège, qui fréquentent tous le cycle 1 (1H à 4H), ont en effet travaillé en 2018/2019 le thème des hirondelles. Intégrée au PER (Programme d'enseignement romand) dans différentes branches, cette thématique a rencontré un vif succès auprès de ces 29 écoliers de 4 à 8 ans.

Un vif intérêt

Charlotte Bron, Emanuelle Parret, Thierry Aubry et Marie-Noëlle Gagnebin, les quatre enseignants de ces deux classes (1-2H et 3-4H), ne manquent pas de souligner l'intérêt marqué des élèves pour toutes les connaissances acquises sur ce sujet aisé, abordé évidemment dans un ensemble très vaste de découverte de la biodiversité. Les enfants ne se sont en effet pas « contentés » de découvrir l'hirondelle et de fabriquer des nids à son intention; ils ont étudié ce faisant le milieu naturel et bâti qui convient à cette espèce, aussi bien pour s'établir que pour se nourrir, ses besoins divers, ses problèmes

liés aux activités humaines, entre autres. C'est ainsi aussi que leur activité manuelle s'est étendue également à la fabrication de nichoirs à insectes, par exemple, et que d'autres espèces ailées proches ont retenu leur attention.

Riches animations proposées par le Parc

Le corps enseignant tient à faire remarquer par ailleurs la qualité des animations proposées dans ce cadre par le Parc Chasseral, ainsi que leur parfaite adéquation aux différents âges des élèves et au PER.

Lundi soir, l'école vernissait publiquement l'exposition qui clôturait cette activité, laquelle réunissait quantité de connaissances, de créations manuelles et artistiques, et même deux jeux/découvertes créés à l'intention des visiteurs. Cette manifestation conviviale était animée musicalement par les élèves, à la voix comme à divers instruments, avec fraîcheur et enthousiasme. Elle a permis des moments d'échanges et de mise en valeur du travail accompli par les enfants, les nombreux visiteurs ayant pu constater l'étendue et la pertinence du travail mené aux Reussilles sous les ailes de l'hirondelle. | de



A travers cette exposition, les enfants transmettent leurs nouvelles connaissances



L'imagination avait bien évidemment sa place aussi dans ce travail multidisciplinaire

SOMMAIRE

Plaisir cinématographique en plein air Ce soir et jeudi prochain à Péry	3
Une jeune retraitée souriante Nicole Schmieman quitte le pupitre en beauté!	5
Tous à Cortébert ce soir et demain! La fête du village déroule ses fastes!	9
Plantes médicinales du Chasseral Randonnée découverte au départ d'Orvin	9
Jetez un coup d'œil à l'agenda Pour ne manquer aucun événement régional!	11
31 juillet électrique à Saint-Imier Fête nationale célébrée sur la Place du Marché	12
Travaux pratiques concrets Les élèves ASE du ceff rencontrent les petits	13
Musique d'orchestre et de chambre Les élèves de l'EMJB vous invitent	13
L'alouette lulu aime notre région Dernier recensement très encourageant	19
On se fait une toile? Les derniers films à l'affiche avant les vacances	19
Sentier nature, libellules et cerises Sortie au grand air ce dimanche à Bellelay	19
Remarquable moisson de médailles Félicitations aux sportifs de la FSG Saint-Imier	20
Bilan annuel très positif Le HC Tramelan garde le cap!	20

Réclame



Compte privé25
«De formidables atouts»
Nous sommes à votre service! Le programme complet pour tous jusqu'à 25 ans.

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Cadeau attractif à l'ouverture
cec.clientis.ch



SBB CFF FFS

Modifications de l'horaire entre Sonceboz-Sombeval et La Chaux-de-Fonds.



Du 8 juillet au 19 août 2019.

Pour améliorer l'offre de transport ferroviaire dans la région jurassienne, nous modernisons notre réseau. Ces travaux nécessitent des modifications de l'horaire et un service de remplacement par bus **entre Sonceboz-Sombeval et La Chaux-de-Fonds du lundi 8 juillet à 4h au lundi 19 août à 2h**. Les correspondances pour les Chemins de fer du Jura (CJ), habituellement assurées à La Chaux-de-Fonds, sont assurées à La Cibourg. Les voyageurs de Biel/Bienne et Sonceboz-Sombeval en direction de Saignelégier changent à La Cibourg et inversement.

Nous vous remercions de consulter l'horaire en ligne mis à jour dans l'appli **Mobile CFF** ou sur **cff.ch**. Plus d'informations sur **cff.ch/cdf-sonceboz**.

Immobilier

À LOUER À SONCEBOZ
situation calme, proche de la gare,
bel ensoleillement

1 x 3½ pièces

2^e étage, rénové, balcon, Fr. 1000,
place de parc et charges comprises.
Libre de suite.

1 x 4½ pièces

2^e étage, rénové, balcon, 2 bains-WC,
Fr. 1300, place de parc et charges
comprises.
Libre dès le 1^{er} août 2019.
Tél. 032 751 11 56

À LOUER À SONVILIER
rue F. Gonseth 13

**Magnifique appartement
de 6 pièces**

1^{er} étage: 4 chambres, cuisine ouverte
sur spacieux séjour et salle à manger.
Salle de bains avec WC, baignoire d'angle
et douche. Grande terrasse.
Buanderie et cave.
Disponible de suite ou à convenir.
Loyer 1450 fr. + 300 fr. charges.
Possibilité de louer un garage.
Tél. 079 679 41 92

À LOUER À VILLERET
Appartement 2,5 pces

au premier étage.
Cuisine agencée, lave-vaisselle,
salle de bains/douche.
Loyer: 800 fr. charges comprises
079 410 40 64

À LOUER
**Appartement
de 5 pièces rénové**

se situant à la montagne,
dans l'école primaire de Jean-Gui
au 2^e étage, 2 salles d'eau, balcon,
1 garage

- Idéal pour une famille, possibilité de jardiner, animaux pas souhaités
 - Il est vivement souhaité que les locataires se chargent de la conciergerie extérieure du bâtiment (12h à 16h par mois, rémunéré)
- Loyer 1130 fr. charges comprises.
Libre dès le 1^{er} octobre 2019
Informations: cr.fuhrer@bluewin.ch

SEGWAY:
SENSATIONS INÉDITES!



Juillet
& août:
50%
sur les tours
en Segway

Une expérience unique pour une nouvelle sensation de liberté! Tellement intuitif qu'il semble être un prolongement du corps humain, le Segway vous ouvre une nouvelle dimension du pilotage, dans le cadre authentique de Mont-Soleil.

Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch



Pour vous - chez vous
**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch



**Le Kfé Restaurant du Jura
à Péry reporte la réouverture
de ses portes au lundi 8 juillet
dès 9h après une pause pour
travaux.**

**Merci pour votre compréhension
et à très bientôt!**

Favorisez nos annonceurs



La Roseraie

**Home médicalisé pour
personnes âgées propose:**

des **COURTS SÉJOURS**, après
une hospitalisation, pour soulager un proche
aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES**
avec salle de bains. Lieu de vie avec activités
journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Appartements protégés à louer
pour seniors et/ou personnes à mobilité
réduite avec services et prestations.

Sur place, davantage qu'un concierge:
- répondant au système d'alarme
- assistance et encadrement aux locataires compris dans le loyer

Visites et renseignements tous les mardis de
14h à 17h30 Route de Chaindon 8a - Reconvilier

2.5 pces dès CHF 1'025.00/mois
3.5 pces dès CHF 1'180.00/mois

032 325 11 11 - lemarronnier.ch
info@merse-transac.ch

Osez le changement !

Fixer et agir selon vos priorités
Aborder la reprise en confiance

Saisissez l'opportunité de la pause estivale
pour transformer vos envies en motivation et
source d'inspiration

Coaching matinal (dès 7h00), Région St-Imier

Renseignements & Rendez-vous :
Laurent Pantet - coach certifié
079 315 74 03 - laurent.pantet@icloud.com

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours:	Cours de base 1	Cours de sensibilisation
ven 19h-22h et sam 9h-17h	samedi 13h30-17h30 20 juillet 2019	lundi - jeudi 19h-21h
12 + 13 juillet 2019	10 août 2019	26 - 29 août 2019
9 + 10 août 2019	Cours de base 2 toutes les semaines à Bienne ou Tavannes	21 - 24 oct 2019
6 + 7 sept 2019	Cours de base 3 3 août 2019	16 - 19 déc 2019

Dr. Schwab 5, 2610 St-Imier
Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



Fermeture du secrétariat municipal

Pendant la pause estivale, le bureau est fermé du 15 juillet au 9 août. Première ouverture: lundi 12 août aux heures habituelles. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87. Sacs et vignettes Celtor: pas de vente à Vauffelin les mardis 30 juillet et 6 août 2019 et à Frinwillier pendant toutes les

vacances scolaires. Vous trouverez ces sacs et vignettes Celtor dans les magasins d'Orvin, Péry et ceux de la vallée de Tavannes. Merci d'en prendre bonne note. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. | *le secrétariat et le conseil municipal*

Permis de construire

Durant la fermeture du bureau municipal, les demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultées sur rendez-vous. Merci de contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87. | *le secrétariat et le conseil municipal*

Papiers d'identité

En cette période de vacances, pensez à vérifier la validité de vos passeports ou cartes d'identité! Pour le renouvellement, veuillez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 afin de vous rendre dans l'un des centres de saisie de Courtelary ou Bienne. | *le secrétariat et le conseil municipal*

Inscription au chômage

Nous profitons de vous rappeler que les inscriptions au chômage ne se font plus à la commune mais directement dans un office régional de placement de Bienne. En cas de perte d'emploi, l'inscription à l'office doit se faire au plus tard le 1^{er} jour de chômage. | *le secrétariat et le conseil municipal*

Aînés, à vos agendas!

Notre traditionnelle course des Aînés aura lieu cette année le mercredi 4 septembre! Merci d'inscrire cette date en rouge dans vos agendas. Au plaisir de vous revoir. | *cm*

Taxe des chiens 2019

Nous vous rappelons que les chiens âgés de plus de 6 mois le 1^{er} août 2019 sont soumis au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons donc les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire au secrétariat municipal jusqu'au jeudi 11 juillet avec les papiers nécessaires. Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront prochainement par courrier la facture selon le tarif en vigueur, soit 50 francs par bête, et, s'ils ne l'ont pas encore reçue, la médaille. Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer sans tarder. | *cm*

Petit permis de construire

délivré selon art. 27 DPC
Requérant: Bernard Probst, rue Centrale 76, 2503 Bienne; auteur du projet: Bernard Probst, rue Centrale 76, 2503 Bienne; propriétaire foncier: Bernard Probst, rue Centrale 76, 2503 Bienne; projet: nouvelle cuisine, remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, pose d'un WC supplémentaire, remplacement de la porte d'entrée et assainissement de la terrasse sis sur parcelle N° 1000, Chemin des Traversins 8, 2536 Plagne, zone H2; dimensions: selon plans déposés à la Commune municipale de Sauge. | *cm*

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Fermeture de l'administration

Nous informons les citoyens que l'administration municipale sera fermée du lundi 22 juillet au vendredi 9 août. Durant cette période une permanence téléphonique sera assurée par l'administration, en cas d'urgence uniquement, au numéro 032 358 01 86. | *cm*

Nouveaux horaires d'ouverture

Nous vous informons que les guichets de l'administration municipale ouvriront une fois de plus dès le vendredi 16 août. A partir de cette date, les horaires d'ouverture seront les suivants:
Lundi: 16h-18h
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 10h30-12h

ROMONT AVIS OFFICIELS

Aînés, à vos agendas!

Notre traditionnelle course des Aînés aura lieu cette année le mercredi 4 septembre! Merci d'inscrire cette date en rouge dans vos agendas. Au plaisir de vous revoir. | *cm*

AGENCE AVS DU BAS-VALLON Fermeture

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée du 22 juillet au 9 août.

Vélo abandonné



Depuis plus d'une semaine, le récupérer jusqu'au 12 juillet. Passé ce délai, les services de la voirie se chargeront de le débarrasser. Nous vous remercions de votre collaboration. | *cm*

Et de deux!



L'auteure Kate Wagner d'Orvin a obtenu le premier prix Label Noir 2019 de la nouvelle policière. Elle est allée chercher sa récompense sur place au Lavandou (côte d'azur), en présence des autorités et d'Olivier Pages, le parrain du 7^e salon Polar 83. C'est le deuxième 1^{er} prix que remporte cette romancière depuis le début de l'année. Son quatrième roman sortira en septembre.

ORVIN

La Retrouvaille

Pour la dernière sortie de *La Retrouvaille* avant les vacances, la destination était Zürich. Et c'est vendredi passé que le petit groupe emmené par notre pasteur Monsieur De Roche a pris cette direction sur le coup de midi. Le thème de la visite guidée du centre historique était: «Sur les traces d'Ulrich Zwingli». Ce réformateur protestant suisse, né à Wildhaus le 1^{er} janvier 1484 et mort en 1531 à Kappel am Albis, a été le principal artisan de la Réforme protestante à Zürich et par la suite de la suisse alémanique. Nous fêtons donc cette année les 500 ans de la Réformation.

Un film passe dans les salles de cinéma et la Poste a émis un timbre à son effigie. Il faisait très chaud pour cette visite, mais la Limmat et l'ombre des églises de la Grossmünster et Fraumünster apportaient un peu de fraîcheur sur notre parcours. Notre guide Andrea a su nous intéresser, tout au long des deux heures, par la visite des anciennes maisons de la cité. Les prochaines activités auront lieu le 23 août pour une course en montagne et le 27 septembre pour une visite du Papillorama. Réservez ces dates, les infos suivront. | *Pierre-Yves Aeschlimann*

PÉRY-LA HEUTTE Fermeture de la bibliothèque

Fermée du 5 juillet au 19 août.

Cinéma en plein air à Péry!

Le Centre d'animation jeunesse de Péry-La Heutte et environs propose en ce début d'été deux rendez-vous tout public très attractifs, puisqu'il s'agira de cinéma en plein air!

Ambiance garantie
Les deux toiles proposées seront projetées devant les locaux du CAJ, soit à côté de la place multisports de Péry. Les responsables du centre attendent un public nombreux, qu'ils accueilleront dans une ambiance chaleureuse et avec des délices susceptibles d'augmenter encore le plaisir des séances. Des muffins de fabrication maison, ainsi que les incontournables pop corn, seront réduire les nuisances autant que possible. Ils remercient la population de la compréhension et de la patience dont elle fera montre la semaine prochaine. | *cm*

chapeau, qui aidera le CAJ à couvrir les frais de location et droits des films présentés.

Que d'aventure!
Aujourd'hui vendredi, le public est chaleureusement invité à découvrir un film alliant aventure, drame et comédie: *Hunt for the Wilderpeople* pour son titre original, *A la poursuite de Ricky Baker* dans sa version francophone. Le début: un enfant de la ville est placé dans une famille d'accueil en pleine campagne néo-zélandaise. Là survient un drame qui pousse le jeune garçon à s'enfuir, le père d'accueil à partir sur ses traces. Finalement, cet homme bourru et ce gosse rebelle vont devoir unir leurs forces pour s'en sortir, à travers des forêts sauvages... En plus d'une histoire passionnante, portée par d'excellents acteurs, ce film pose un regard acéré sur les services sociaux, sur le rapport aux



De l'aventure, de l'émotion, de la tendresse aussi: tous les ingrédients d'une bonne soirée avec A la poursuite de Ricky Baker

médias et sur bien d'autres thèmes qu'il colore avec une belle dose d'humour. **Pour tous**
Jeudi prochain 11 juillet, c'est un dessin animé pétillant, *Ralph 2.0*, que le CAJ proposera au même endroit. Le thème en est très actuel et parlera à tous, du plus petit aux adultes: les personnages issus des jeux d'arcade se voient propulsés dans les méandres de l'Internet. Avec beaucoup d'humour, Rich Moore et Phil Johnston livrent un récit sur la sincérité des amitiés à travers les péripéties de deux héros face aux aléas du surf sur le net. Et tout ceci ponctué de clins d'œil aussi drôles qu'actuels. **Dès la nuit**
Les deux projections sont prévues à 21 h 30, mais elles



Ralph 2.0, un dessin animé très actuel, qui plaira aux adultes comme aux enfants

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Travaux nocturnes et peut-être bruyants

Les CFF ont annoncé cette semaine aux autorités municipales, qui relaient l'information à l'intention de la population locale, que des travaux potentiellement bruyants devront être menés le long de la ligne ferroviaire, durant les nuits du 7 au 12 juillet prochain, entre les gares de Sonceboz et de Bienne. Il s'agira en particulier de faucher les talus bordant la voie et d'entretenir cette dernière. La grande régie précise que la densité du trafic, sur cette

portion de voie, empêche de réaliser ces travaux d'entretien durant la journée. De surcroît, certaines des machines possiblement nécessaires peuvent être relativement bruyantes. Il n'en demeure pas moins que les CFF et leurs partenaires privés engagés sur ce chantier mettront tout en œuvre pour réduire les nuisances autant que possible. Ils remercient la population de la compréhension et de la patience dont elle fera montre la semaine prochaine. | *cm*

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal de Péry sera fermé du lundi 22 juillet au vendredi 9 août. Réouverture le lundi 12 août selon l'horaire habituel. Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 251 34 48 / 079 338 14 66 durant la journée. Nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous! | *le secrétariat communal*

Péry, place multisports vendredi 5 juillet
A la poursuite de Ricky Baker
Accueil dès 21 h
Projection à 21 h 30
Au chapeau

Même endroit, même horaire: jeudi 11 juillet
Ralph 2.0

Emplois

L'entreprise Mennel Toiture
Recherche de suite ou à convenir
un ferblantier pour agrandir son activité.



Profil souhaité:
Titulaire d'un CFC de Ferblanterie
Permis de conduire

Prendre contact avec: Mennel Joël
Chemin du Jeanbrenin 3, 2720 Tramelan, 079 204 66 02



La crèche "Les Moussaillons" recherche pour des remplacements de congé maternité:
un/e éducateur/rice de l'enfance 60-80% et un/e ASE 60-80%.

Profil souhaité:
- Être au bénéfice d'un diplôme d'EDE ou d'ASE
- Aptitude à travailler avec des enfants et en équipe
- Sens des responsabilités
- Sens de l'organisation
- Fiable, dynamique, disponible et patient

Entrée en fonction:
date à convenir (novembre), contrat à durée déterminé.

Merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante:
Crèche Les Moussaillons
Grand'Rue 56, 2608 Courtelary
ou creche.lesmoussaillons@gmail.com

Pour tous renseignements complémentaires: 032 943 10 70

L'imprimerie Bechtel SA à Courtelary est une entreprise en pleine expansion.

Nous recherchons pour une date à convenir un

technologue en impression CFC (imprimeur) à 100%

Autonome et consciencieux, expérience sur machine à feuilles (Speedmaster 4 couleurs et machine offset une couleur).

Si travailler dans un cadre familial, avec indépendance et avec un esprit d'initiative vous intéresse, nous attendons avec plaisir votre candidature accompagnée des documents usuels.

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

SKI-CLUB COURTELARY

Dimanche 7 juillet

FÊTE CHAMPÊTRE

de 10h à 11h **Culte au chalet**
dès 11h **Concert apéritif par la fanfare de Courtelary**
Le verre de l'amitié sera offert par le Ski-Club

Sanglier à la broche et grillades
cantine – diverses boissons

Félicitations

travail professionnel CFC

La direction et le personnel de **La Roseraie, home pour personnes âgées, EMS à Saint-Imier** ont le plaisir de féliciter leurs apprentis

Assistants en santé et soins communautaires
Marion Von Kaenel
Océane Vogelbacher

Employée de commerce
Céline Bächler

Cuisinier
Dimitri Houlmann

pour l'obtention de leur CFC

La Droguerie du Vallon à Saint-Imier a l'insigne honneur de féliciter son apprentie



Lisa Huber

pour sa réussite aux examens finaux d'apprentissage de Droguiste.

DROGUERIE DU VALLON Sàrl
Laurent Bühler, Droguiste diplômé ES
Rue Francillon 21 Saint-Imier

Menuiserie - Agencement
Charpente - Construction Bois
Couverture - Fenêtres



Sur le Pont 6d - 2610 St-Imier
Tél. 032 941 45 03
Fax 032 941 53 52
info@oppliger-bois.ch
www.oppliger-bois.ch

Nous félicitons vivement nos apprentis pour l'obtention de leur CFC et remercions nos collaborateurs pour leur contribution à cette réussite.

Nous leur souhaitons nos vœux les meilleurs pour leur avenir professionnel et personnel.



Jonas Kämpf
CFC charpentier



Cédric Niederhauser
CFC menuisier

ATELIERS DE JEUX EN FORET

La Chaux-de-Fonds
Vendredi de 14h à 17h (enfants de 5-8 ans)
Contact: info@les-graines.ch
079 236 01 34

La Ferrière
Jeudi de 08h à 11h30 (enfants de 2.5- 5 ans)
Contact : infos-graines.ch
076 405 46 55

Saignelégier
Vendredi de 14h à 17h (enfants de 5-8 ans)
Contact: info@les-graines.ch
079 236 01 34

les graines

Mais aussi des animations de nuit, les mercredis ou pendant les vacances, toutes les informations sur

www.les-graines.ch

LES LAURIERS

Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations

Rue de la Clé 36 – 2610 Saint-Imier

appartement disponible actuellement

Venez visiter notre structure de onze appartements complètement équipés, avec services et prestations.

Loyer dès 1300 fr. par mois avec 45 minutes de prestations de ménage par semaine! Aide financière possible par les prestations complémentaires.

Chaque appartement comprend:
Cuisinière vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle, salle de bains adaptée y compris un séjour avec un grand balcon de 14 m², une chambre à coucher et une cave.
Un espace restauration est à votre disposition au niveau inférieur de votre immeuble, ainsi qu'une buanderie, un salon de coiffure, de podologie, d'esthétique.
Le loyer est toutes charges comprises, chauffage, électricité, eau, place de parc, abonnement au téléseuveau Diatel, système de contrôle de présence, appel d'urgence intégré au système d'appel téléphonique. Présence de personnel soignant 7j/7 24h/24.

Prestations à la carte:
Complément de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins, système d'assistance continu.

Visites personnalisées sur demande, renseignements:
Tél. 032 942 40 40 Courriel: info@leslauriers.ch

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Préresse
• Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs
• cartes de visite • carte • faire-parts de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, formulaires • papillons, affiches • enveloppes • brochures, livrets, blocs • calendriers

Impression numérique
• Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs, de la carte de visite au format A3+

Feuille d'Avis du District de Courtelary

032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Une retraite anticipée qu'on devine très souriante

Après 41 ans d'enseignement, Nicole Schmieman quitte le pupitre



La jeune retraitée entourée de ses élèves

Elle n'est pas lasse de son métier, elle aime toujours autant les enfants (et les enfants l'aiment toujours autant), elle aurait pu exercer sa profession durant trois ans encore (au moins!), mais elle a décidé qu'il était temps de tourner la page: après 41 ans d'enseignement, à peine interrompus par des congés maternité et tous vécus au collège de Sonceboz-Sombeval, Nicole Schmieman passe la main aujourd'hui même. Elle entend bien profiter de cette retraite anticipée pour prendre le temps de voyager, de lire, de rêver, d'admirer la nature et de profiter des siens.

De beaux cadeaux!

Cette enfant du village, formée à l'Ecole normale de Bienne, a exercé sa profession avec un enthousiasme jamais tiédi, depuis août 1978 (alors dans une salle sous les combles, bouillante en été, trop fraîche en hiver, mais pleine

de rires et de sourires). Dès le départ, elle enseigne aux élèves qui commencent leur pensum, ces 3H et 4H à qui elle a su invariablement donner le goût d'apprendre, de partager, de découvrir.

Co-directrice durant un lustre, elle a vécu sous cette double casquette un événement très marquant: la construction et l'entrée en fonction du nouveau collège. Elle en est encore reconnaissante à la population, Nicole Schmieman qui a tellement apprécié aussi que la commission scolaire de l'époque accepte l'un des tous premiers duos de la région, en 1989. Ce partage de poste l'a vue collaborer durant plus de 20 ans avec Jocelyne Maire, puis ensuite avec Maria Salvi. «Un véritable bonheur: j'ai reçu généreusement les expériences d'une aînée, que j'ai pu transmettre ensuite à une plus jeune. Et cette évidence: les enfants ont tout à gagner d'être placés

sous plusieurs regards.» Sans compter que Nicole Schmieman a pu ainsi mener harmonieusement de front son métier et son rôle de maman de trois enfants.

Ouverture

Ses principales qualités d'enseignante? La ponctualité, la persévérance, le respect de la hiérarchie, la faculté de collaborer, l'exigence (envers elle-même d'abord!), mais aussi la joie de vivre et cette perpétuelle envie de la partager, l'attention pour chaque enfant, l'ouverture d'esprit.

Parmi ses dadas: faire découvrir à ses élèves le coin de pays où ils grandissent, les sites naturels, la biodiversité, les sports à pratiquer ensemble, du patinage à la piscine.

Et cette ouverture qui l'habite, Nicole Schmieman la cultive aussi dans l'école en général, elle qui défend bec et

ongles une école publique et laïque, une école capable de transmettre des valeurs universelles, éthique, équité, justice, respect, et de s'ouvrir au monde. Dans cette école, elle a toujours œuvré pour qu'y soit faite une belle place à l'intelligence émotionnelle, au savoir-être autant qu'au savoir-faire.

La cerise...

Aujourd'hui vendredi très exactement, Nicole Schmieman termine à la fois une paire d'années scolaires et une carrière, dans des conditions qu'elle qualifie de cerise sur le gâteau: une petite classe de 13 élèves, qu'elle a pu agréablement accompagner individuellement. Cet effectif a aussi facilité l'organisation des magnifiques cadeaux qu'elle a offerts à ses élèves ce printemps: un atelier gourmandise Chez Camille Bloch et un repas pizzas à Sonceboz.

Bon vent, maîtresse!

Moins cher

Le Conseil municipal a accepté lundi l'arrêté de comptes relatif à l'assainissement des chemins de La Tanne. Un crédit de 890 000 francs avait été voté par l'assemblée municipale en 2015; or les travaux ont finalement coûté quelque 545 000 francs.

Cet arrêté de comptes, avec une amélioration d'environ 344 000 francs, sera présenté pour information à la prochaine assemblée municipale. | cm

Tirs de nuit

Le Conseil municipal a autorisé la Société de tir La Vigneroie à organiser des tirs de nuit dans son stand éponyme, le mardi 15 octobre, le vendredi 25 octobre, ainsi que les vendredi et samedi 1^{er} et 2 novembre. Il a également autorisé la pose d'une signalisation y relative. | cm

Chemisage en vue

La campagne de chemisage des canalisations d'eaux usées va reprendre cet automne. Inscrits au budget, les travaux se dérouleront dans le secteur de l'Euchette et ont été confiés à l'entreprise KFS Services de canalisations, de Payerne. | cm

Petit permis de construire

Selon l'art 27 DPC

Requérant: Schmieman Yan et Nicole, rue Crétat Sonceboz à 2605 Sonceboz-Sombeval; auteur du projet: Schmieman Lyne, rue du Collège 3 à 2605 Sonceboz-Sombeval; propriétaire foncier: Schmieman-Maillard Nicole, rue Crétat Sonceboz à 2605 Sonceboz-Sombeval; projet: changement d'affectation d'un appartement en crèche, lieu-dit: rue Crétat Sonceboz 4, parcelle N° 35, zone C à 2605 Sonceboz-Sombeval; dimensions: selon plans déposés. Le dossier peut être consulté au bureau municipal où les oppositions doivent être adressées jusqu'au 5 août 2019. | police des constructions

Des excès au volant: la police alarmée

Au volant de voitures puissantes, des conducteurs irrespectueux s'adonnent à de véritables rodéos routiers à travers le village. Depuis quelque temps, ils ont été observés à diverses reprises, roulant à très grande vitesse sur n'importe quelle rue et à n'importe quelle heure.

A l'évidence, non seulement ces chauffards contreviennent-ils gravement à la Loi

Bureau fermé

Pour les vacances estivales, le bureau de l'administration municipale demeurera fermé du 22 juillet au 4 août.

Préalablement, l'administration sera fermée au public les jeudi 11 et vendredi 12 juillet, afin d'assurer le déménagement du secrétariat. | cm

Déprédations en hausse

Les actes de déprédations diverses se multiplient, sur les bâtiments communaux. Le Conseil municipal étudie conséquemment la possibilité d'engager un service de sécurité privé, pour effectuer des rondes à travers le village. | cm

Merci

Le Conseil municipal remercie la population d'avoir accepté, dimanche dernier par les urnes, l'important projet de construction de la Maison de l'enfance. | cm

Taxe des chiens

Les factures pour la taxe des chiens seront adressées dans le courant du mois aux propriétaires de canidés. Elles devront être réglées dans un délai de trente jours.

L'administration rappelle à la population que les nouveaux chiens (dès six mois) doivent être annoncés à la commune, tout comme les décès de chiens. | cm

Travaux au collège

L'entreprise locale Grossenbacher Electricité a été mandatée pour divers travaux à effectuer au collège, qui sont devisés à quelque 10 000 francs au total. Il s'agira d'installer un système de gong à sons multiples avec haut-parleur (alarme), de remplacer des disjoncteurs hors d'usage et d'installer le raccordement électrique pour la nouvelle chaudière. | cm

Information

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun.

Les riverains d'une route sont priés de prendre note des dispositions suivantes concernant les routes publiques:

Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al.3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'es-

pace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, au bord desquels une bande de 50 cm doit également être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm.
- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieur à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

La présente directive oblige les riverains de route, d'ici à fin juillet, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

- Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent

être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou 50 cm du bord extérieur du trottoir.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi. | le conseil communal

Préavis

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains

Pour une publication avant les vacances: le délai est mercredi 10 juillet à 9 h

Première parution après les vacances: le vendredi 9 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août

D'ores et déjà, bel été à tous!

Pour la mi-été : mettons donc le cap sur les hauteurs du Vallon

Une grosse faim de produits typiques authentiques, doublée d'une envie de hauteur et d'air frais ? Mettez donc le cap sur l'un de nos sommets et régalez-vous dans une auberge de montagne. Qu'elles se disent métairies, buvettes ou restaurants, toutes ont à cœur de soigner un accueil chaleureux et de servir de délectables repas. Pour rallier ces lieux de convivialité pure, la force du mollet est évidemment la plus saine, à pieds comme à VTT, le moteur d'un véhicule étant par contre nettement moins fatiguant. Le mélange des deux, avec utilisation du Funiculaire du Soleil en sus, permet des possibilités innombrables, adaptées à tous, quels que soient son âge, sa mobilité, voire son bambin à porter... La balade est particulièrement plaisante sous un

ciel bleu incitant à envahir les terrasses. Mais même dans la grisaille d'août lorsqu'il se déguise en novembre, la cuisine familiale vous fera vite oublier les conditions météorologiques ! Les délices servis sur nos hauteurs valent le détour, incontestablement, de goûteux jambons en fumants roestis, de délectable fondue en juteuses viandes de toutes sortes, de meringue noyée d'une incomparable crème épaisse en alléchante glace maison... Les plus beaux étés ne se vivent pas forcément au bord de la mer ou sur les Alpes : essayez donc de sillonner nos montagnes en visitant leurs accueillantes auberges ! Retrouvez-y un air de vacances.

LA BRAGARDE
DU COUVENT
Auberge
Les Prés-d'Orvin Ski Club Bienne
Beat Wüthrich – 032 322 49 69
Mardi fermé

Nous souhaitons un bon rétablissement
à Lukas Renfer qui s'est blessé
à la Fête de Lutte du Jura bernois.

La Cuisinière
Belle terrasse
et grande place de jeux
pour les enfants
Spécialités campagnardes
Joli choix de menus
pour vos rencontres et fêtes de famille
Viandes fumées de fabrication maison
Fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi.
Fermeture estivale :
du lundi 15 juillet au jeudi 1^{er} août compris.
Famille Christelle & Denis Lécho-Bügel
Les Prés-de-Cortèbert / 2607 Cortèbert / 032 489 19 24
restaurant@lacuisiniere.ch / www.lacuisiniere.ch

Métairie
de Meuringue

Famille Christophe & Isabelle Kämpf
Tél. 032 944 12 24 – 2608 Courtelary

Christophe Meyer, mercredi 7 août
Restauration dès 19h, concert dès 21h/21h30
Entrée gratuite

Brunch, dimanche 15 septembre
9h à 15h, sur réservation

Sanglier à la broche
Dimanche 6 octobre
Dès 11h30, sur réservation

www.metairiedemeuringue.ch

Restaurant-Métairie du Bois-Raiguel
Tél. 032 489 19 53 ou 032 489 27 67
bois-raiguel@hotmail.com

Journées spéciales Programme 2019

Vendredi 5 juillet	Emincé de veau à la Zurichoise
Vendredi 12 juillet	Langue de bœuf
Vendredi 19 juillet	Gigot d'agneau
Dimanche 21 juillet	Fête de la mi-été
Vendredi 26 juillet	Filet mignon aux morilles
Jeu. 1 ^{er} août	Brunch 10h-14h
Vendredi 9 août	Rosbif frites maison
Dimanche 11 août	Jambon-rösti
Vendredi 16 août	Langue de bœuf
Vendredi 23 août	Tête de veau + tripes
Vendredi 30 août	Daube / Suure Mocke
Dimanche 1 ^{er} septembre	Jambon-rösti
Vendredi 6 septembre	Filet mignon aux bolets
Vendredi 13 septembre	Langue de bœuf

Prière de réserver, places limitées • Fermé le lundi
Famille Marcel Bühler

La Petite Douanne
Twannbergli



Famille Daniel Bühler
2608 Montagne de Courtelary – Alt. 1302 m
☎ 032 944 12 37

BISON RANCH
LES PRÉS-TOURVIE

Parc aventure tir à l'arc
032 325 54 30 - info@forestjump.ch

QR code

• Auberge • Tipis • Gîte nature • Dortoir
Les Colisses 101 • CH 2534 Les Prés-d'Orvin
032 322 00 24 • www.bisonranch.ch

Auberge Métairie de Gèresse
La métairie authentique et familiale...

Ouvert toute l'année!

Spécialités : fondue • croûte au fromage
roestis avec beau choix de viande • plats froids

Famille Lino et Mary Zerbini 2534 Les Prés-d'Orvin
T 032 489 19 55 • M 079 406 89 58 • www.metairiedegeresse.ch
Fermé mardi, mercredi et jeudi

métairie pierrefeu
Famille Alex Opplinger – Tél. 032 489 19 51

Se recommande pour ses plats campagnards

Notre spécialité chaque 1^{er} week-end du mois
langue de bœuf
16 juillet, 13 août, 10 septembre
tête de veau
Prière de réserver
Fermé le mercredi dès 14 heures et le jeudi

Métairie de Prèles
Carole et Andreas Burger
2534 Les Prés-d'Orvin
032 322 00 13

Bonne cuisine campagnarde et spécialités de saison
Desserts « maison »
On se réjouit de votre visite!
Fermé le mercredi et le jeudi Elevage de Highlands


90

27 juillet

Sanglier à la broche
dès 18 h

Sur réservation
032 489 19 12

Se recommande
Aline Buhler

Métairie-Restaurant Jobert

Famille Aline Bühler

2534 Les Prés-d'Orvin
Tél. 032 489 19 12
www.metairiedejobert.ch

Réservation souhaitée
Fermé le mardi et le mercredi


91

Métairie
de la Gentiane

2616 Renan
032 963 14 96

Nous travaillons avec les produits de la région.
Viande de nos Highland.
Il est conseillé de réserver votre table.
Fermé mardi et mercredi.


115

Métairie de Plagne

Famille Seiler
Montagne de Romont, 2536 Plagne
seiler.plagne@gmail.com
032 489 22 16

Fermé du lundi au mercredi jusqu'à 14 h
Montag bis Mittwoch bis 14 Uhr geschlossen

Cuisine campagnarde
Repas pour groupe sur demande

On se réjouit de votre visite!


107



Mont-Crosin 65, 2610 Mont-Crosin
Tél: +41 (0)32 944 15 64
www.chalet-montcrosin.ch
info@chalet-montcrosin.ch



Randonneurs



Familles



Bike et Velo


A

Métairie de l'Egasse 032 941 24 17
Fam. Binggeli
2610 Les Pontis

Fermé
Mercredi + Dimanche dès 18 h

Ouvert
de 10 h à 20 h

Ferme
Tous les jours toute la journée

Mittwoch + Donnerstag ab 18h geschlossen
Donnerstag Ruhetag! *merci*

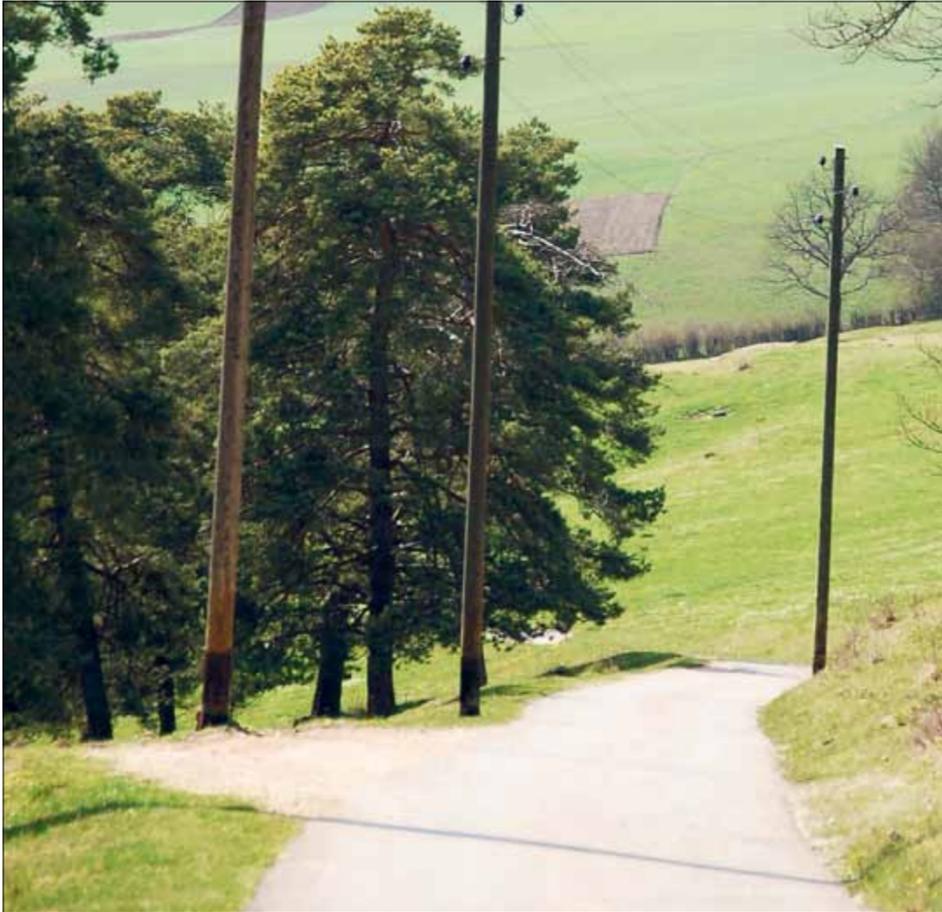


Ce plan est un extrait du guide des métairies et auberges de campagne 2018 de la brochure Jura bernois Tourisme. Guide complet téléchargeable sur www.jurabernois.ch

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Gravillonnage au Jeanbrenin



La route du Jeanbrenin demeurera fermée à tout trafic le mardi 9 juillet prochain, de 8 h à 18 h, afin de pouvoir y procéder à du gravillonnage. Les autorités remercient par avance les usagers de leur compréhension, en les informant que selon les conditions météorologiques, ces travaux pourraient éventuellement être reportés. | cm

Les vacances du bureau

Pour les prochaines vacances estivales, le bureau municipal demeurera fermé du lundi 15 au vendredi 26 juillet inclus, ainsi que du mercredi 31 juillet à 12 h jusqu'au vendredi 2 août y compris.

La population est priée et remerciée d'en tenir compte, afin de formuler ses demandes à temps. | cm

Don

Le Conseil municipal a décidé de soutenir, par un don de deux cents francs, le concept national L'école à la ferme, qu'il juge pertinent. | cm

Délégation

Michel Tschan, conseiller municipal, représentera la commune à l'inauguration du nouveau centre logistique régional (CLR) du réseau de valorisation des déchets Vadec, le 30 août prochain à Colombier. | cm

ÉCOLE ENFANTINE ET PRIMAIRE « L'ARC-EN-CIEL »

Informations utiles

Fin des cours

Les cours de toutes les classes des écoles primaire et infantile de Corgémont se termineront le vendredi 5 juillet à 11 h 45 à l'école primaire et 11 h 40 à l'école infantile.

Rentrée d'août

La rentrée des classes est fixée au lundi 19 août à 8 h 15 pour toutes les classes de l'école primaire selon la répartition suivante :

- 3H, classe de M^{me} Zürcher, rez-de-chaussée
- 4H, classe de M^{me} Domon, rez-de-chaussée
- 5H, classe de M. Carvalho da Rocha, 1^{er} étage

- 6HA, classe de M^{me} Fresta, 1^{er} étage
- 6HB, classe de M. Maillat, rez-de-chaussée
- 7H, classe de M. Grandgirard, 1^{er} étage
- 8H, classe de M. Bassin, 1^{er} étage

Pour les écoles enfantines, les enfants vivant leur 1^{er} rentrée scolaire (1H/Chenilles) débiteront cette aventure le lundi 19 août à 9 h. Les anciens (2H/Papillons) auront congé le matin et viendront l'après-midi à 13 h 30. Les parents ont reçu les informations utiles par courrier.

La répartition est la suivante :

- EE 1-2H (mixte), classe de

Or après réflexions, ces dernières ont estimé qu'une adhésion se justifie certes par la réalisation espérée du parc éolien, mais aussi et même surtout par la continuité ainsi assurée à cet espace. Un espace qui fait sens pour notre commune, en recouvrant les territoires de Saint-Imier, Villeret, Cormoret, Courtelary, Cortébert depuis peu aussi, ainsi que Tramelan. | cm

Un espace qui fait sens

Le Conseil municipal a décidé lundi l'adhésion de la commune de Corgémont à l'Espace découverte Energie (EdE), lequel vise à accroître l'importance de la production énergétique et du tourisme dans cette partie du Jura bernois.

C'est évidemment sur la base du projet éolien de Jeanbrenin, en vue sur notre territoire communal, que l'EdE avait contacté les autorités.

Une école « au top »

Le Conseil municipal remercie chaleureusement la population locale pour son approbation, dimanche dernier, du projet d'agrandissement du collège primaire. Sur 353 bulletins valables, pas moins de 303 étaient munis d'un « oui » au crédit nécessaire. Une belle marque de confiance pour les autorités, qui étaient unanimes à soutenir ce projet. Lequel projet suit donc son cours, avec pour objectif une entrée à fin 2020 dans les nouveaux locaux.

Par ailleurs, l'Exécutif local annonce qu'il a décidé de faire l'acquisition d'un chariot contenant 25 ordinateurs personnels. Ainsi chaque classe de l'école Arc-en-Ciel aura-t-elle les moyens techniques de vivre des leçons de formation numérique dans les meilleures conditions possibles.

Ce chariot, qui permettra de mettre un ordinateur à disposition de chaque élève, sera disponible dès la prochaine rentrée scolaire d'août. | cm

M^{me} Flury, classe du haut, violette

- EE 1-2H (mixte), classe de M^{me} Grandgirard, classe du bas, bleue

Les parents qui désirent consulter le plan des vacances scolaires et autres congés pour l'année scolaire peuvent le faire en allant sur le site internet de la commune de Corgémont (Pratique > Enseignement > Ecoles primaire et infantile).

Le corps enseignant vous souhaite de bonnes vacances et se réjouit de retrouver vos enfants lors de la prochaine année scolaire.

| le corps enseignant

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Consignes de comportement en cas de sécheresse

Les risques d'incendie de forêt sont classés en 5 catégories: faible, limité, marqué, fort et très fort. Actuellement, le risque est évalué en catégorie 3, limité; des allumettes enflammées et des flammèches de feu pour grillades peuvent provoquer un incen-

die. La vitesse de propagation est grande en terrain ouvert. Ne faire des grillades qu'aux endroits prévus à cet effet et surveiller en permanence les feux.

Le conseil municipal indiquera à la lanterne tout changement de la situation. | cm

Extinction nocturne

Suite à deux questions précises soulevées à l'assemblée communale, le Conseil municipal peut fournir les indications suivantes.

D'une part, les communes n'ont pas d'obligation d'éclairer les rues puisqu'aucune disposition de la loi sur la circulation routière ne le stipule. Selon l'article 32, les véhicules doivent toujours adapter leur vitesse aux conditions de la route et de visibilité. De plus, l'article 41 précise que les véhicules automobiles en marche doivent être éclairés en permanence. Ainsi, la responsabilité de la commune ne pourrait pas être engagée en cas d'accident de nuit dans les rues

non éclairées du village, toute la responsabilité incombant à l'automobiliste, exceptionnellement à l'autre usager concerné si son comportement était particulièrement dangereux.

D'autre part, en ce qui concerne la question de l'allumage des lampadaires en cas d'incendie ou autre intervention d'urgence, la commune se procurera une clé pour ce faire. Actuellement, l'allumage peut se faire à distance sur demande auprès de la centrale de la Goule. Le fait d'avoir une clé disponible pour les services d'urgence au village, en particulier les pompiers, assurera une double sécurité. | cm

Don

Un don de 100 francs a été décidé pour l'association CICADA qui chapeaute la Maison au bord de l'eau, institution qui accueille des personnes en situation de handicap au village. | cm

CFF

Les CFF nous informent que le trafic ferroviaire sera interrompu du 8 juillet au 18 août entre La Chaux-de-Fonds et Sonceboz. Les trains sont remplacés par des bus pendant cette période. | cm

Taxe de séjour

Suite à une demande de Jura bernois tourisme, le Conseil municipal a décidé de se rallier à la pratique de nombreuses autres communes de la région qui rétrocèdent 30 % du produit des taxes de séjour à Jura bernois tourisme. Le montant varie d'une année à l'autre et devrait se situer aux alentours de 500 à 1000 francs. Avec son travail de promotion de toute la région, Jura bernois tourisme met en valeur de manière réjouissante les atouts du Jura bernois, qui sont nombreux. | cm

Le village en fête

A l'aube des vacances scolaires, la fête du village de Cortébert déroule ses fastes ce soir vendredi dès 17 h et demain samedi 6 juillet dès 11 h. Les festivités mêleront diverses attractions, jeux et musique. Le vendredi soir sera animé par Johnstone et le samedi par Jean-Pierre Straub et son orchestre.

L'union des sociétés locales s'est une fois de plus démenée pour offrir un panel de gastronomie remarquable, qui per-

mettra au public de goûter aux raclettes, grillades, filets de perches, crêpes, croûtes aux champignons, assiettes froides et autres succulents desserts. Les bars s'assureront par ailleurs que personne ne se déshydrate en ces magnifiques journées et soirées d'été.

Toutes les sociétés locales se réjouissent de recevoir un public nombreux. A noter que l'éclairage public normalement éteint dès minuit et demie sera maintenu allumé. Aucun problème de

Été: fermeture du bureau

A l'occasion des vacances d'été, notre administration sera fermée du lundi 15 juillet au dimanche 4 août, réouverture le lundi 5 août à 10 h.

Merci à la population de prendre bonne note de ces restrictions et de la compréhension. | cm

Travaux route cantonale

Des travaux de réfection de la route cantonale entre Corgémont et Cortébert auront lieu du 17 au 18 juillet et du 22 au 24 juillet prochains. Merci de prendre note que la circulation sera alternée durant cette période. | cm

Représentation

Andrea Köhli se rendra le 24 octobre au Forum 3^e âge du Jura bernois organisé par la commission politique du 3^e âge. | cm

EJC

L'enquête sur l'école à journée continue a été faite comme chaque année. 11 familles ont répondu, mais les effectifs n'atteignent 10 enfants dans aucun module (au maximum trois). Ainsi, aucune structure ne sera mise en place cette année. | cm

Ordures ménagères

Nous rappelons à la population que le ramassage des ordures ménagères sera effectué le mercredi 31 juillet prochain et non le jeudi 1^{er} août en raison de la fête nationale. || cm

sécurité n'est donc à craindre et la fête promet d'être belle! | union des sociétés locales



PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Découvrir les plantes médicinales du Chasseral

Entrez dans le monde magique et fascinant du végétal: le samedi 6 juillet, au départ d'Orvin, de 11 h à 16 h 30, découvrez les secrets des plantes médicinales typiques du Chasseral lors d'une randonnée facile, suivie d'un atelier de transformation de plantes à la distillerie de l'Echelette.

Les secrets des plantes médicinales

Cette sortie guidée, accessible en transports publics, sera menée par Elodie Gerber, distillatrice à Orvin à la distillerie de l'Echelette.

Partez depuis Orvin sur les sentiers pédestres du Chasseral sur les traces des plantes médicinales de la région. Après un pique-nique tiré du sac dans les pâturages boisés, découvrez le travail de transformation des plantes à la distillerie de l'Echelette et repartez avec votre propre création.

Renseignements pratiques et inscriptions

- Horaire: samedi 6 juillet, 11 h-16 h 30, horaire en fonction des transports publics (bus des Transports publics bernois - au départ de la gare de Bienne).

- Départ/arrivée: arrêt de bus du Cheval-Blanc, Orvin.
- Prix: adultes 40 francs enfants 7 à 16 ans 10 francs, pique-nique non compris, à prendre avec soi.
- Inscription obligatoire auprès de Elodie Gerber, elodie.gerber@parcchasseral.ch, 079 636 26 78.

Une deuxième sortie à la découverte des plantes médicinales du Chasseral aura lieu le samedi 10 août.

Samedi 6 juillet, 11 h
Arrêt de bus du Cheval-Blanc
Prix adulte 40 fr., enfant 10 fr.

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE
BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE
Cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry : les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées avec le célébrant.

Du 9 au 13 juillet : Abbé Patrick Werth, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 078 720 57 87, patrick.werth@kathbielbienne.ch.

Pour les autres célébrations : se référer à l'Angelus.

Newsletter : les paroissiens qui désirent connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry et recevoir régulièrement la « newsletter » sont priés de s'inscrire à l'adresse cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visite de la Chapelle et des vitraux d'Emile Aebischer, dit « YOKI » : téléphoner pour la clef à Marlyse Nobs au 032 485 12 82 ou au 079 756 09 32, ou à Jean-Claude Lièvre au 032 358 17 49 ou au 079 668 01 32 quelques jours avant.

Location de la salle Sainte-Bernadette : 25 à 30 places, contact : Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence : Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE
ET DIASPORA
DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER

rue des Roses 6
case postale 207

Célébration : dimanche 7 juillet, à 10h à Saint-Imier.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messes : samedi 6 juillet, pas de messe ; dimanche 7 juillet, 17h30, messe à Tavannes ; jeudi 11 juillet, 9h.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique : samedi 6 juillet, 18h à Corgémont ; dimanche 7 juillet, 10h à Saint-Imier.

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Assemblée ordinaire
du 25 juin

C'est en présence d'une quinzaine d'ayants droit que la présidente Véronique Grosjean a ouvert l'assemblée ordinaire de la Paroisse Protestante de Rondchâtel.

Dans les points importants de l'ordre du jour, il faut relever les travaux de rénovation des cures d'Orvin et Péry, la restauration de l'équipement des cloches de l'église de Vauffelin et l'achat d'un terrain à proximité de celle-ci pour la construction de commodités. Cela implique un excédent de charges de 106 516 francs, excédent accepté à la majorité sans avis contraire mais une abstention.

Concernant le synode, à partir du 1^{er} janvier 2020, il y aura passation de l'état (canton de Berne) à l'Église, ce qui signifie donc un changement d'employeur pour les pasteurs. Il est question du souci que

RÉFORMÉES

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Cultes : dimanche 7 juillet, 10h à la cabane du Ski-club de Courtelary. Plus de renseignements sur www.referguel.ch. Prochain culte dans la paroisse le 21 juillet.

Prière œcuménique : notre groupe marque une pause du 1^{er} juillet au 13 août. Nous nous réjouissons de vous retrouver le 14 août de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat :
corgecorte@referguel.ch

David Giauque
079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres :
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse :
Christine Brechbühler
079 565 93 66

Réservation salle de paroisse :
E. Hohermuth
032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Culte : dimanche 7 juillet, 10h au chalet du ski-club de Courtelary, dans le cadre de la fête champêtre (à 50 mètres de la métairie Le Prince, GPS 47.1617N/7.0881E : en montant depuis Sonceboz, prendre à gauche en face de la boulangerie Leuenberger et en descendant depuis Cormoret, prendre à droite).

Philippe Hauri, président
079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur
032 944 11 63
jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat
032 944 11 07
annetise.stieger@bluewin.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
www.referguel.ch

notre Eglise soit en mesure de traiter son personnel francophone de manière aussi professionnelle que le canton de Berne (dixit Véronique Grosjean).

Autre préoccupation : le Centre de Sornetan rencontre actuellement des difficultés financières. Des recherches de solutions sont en cours.

Véronique Grosjean a relevé la très bonne collaboration du Conseil de paroisse avec les pasteurs Gilles Bourquin et Daniel de Roche. Pour Daniel de Roche, la retraite est à la porte et débutera à partir du 31 décembre de cette année. Fort heureusement, il restera jusqu'au 30 juin 2020 en vue de trouver un-e pasteur-e pour son remplacement avec entrée en fonction au 1^{er} juillet 2020.

C'est avec un apéritif en commun que l'assemblée de juin 2019 a pris fin. | jclièvre

PAROISSE DE RONDCHÂTEL
PÉRY, case postale 163

Culte : dimanche 7 juillet, 10h, à Vauffelin, sainte-cène. Officiant : Gilles Bourquin. Evangile de Luc 10, 25-37 : Les fausses ambitions et ce que nous devons vraiment faire. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour les animateurs et animatrices de Connexion 3d et Inter'est.

Rencontre des aînés d'Orvin : reprise en septembre.
Rencontre des aînés de Péry-La Heutte : reprise en octobre.
Groupe de lecture : reprise en septembre.

Couture : reprise en septembre.
Fruits TerrEspoir : les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 22 août. Livraisons le 4 septembre à Péry et Vauffelin, le 5 septembre à Orvin.

032 485 11 85
(lu : 13h-17h30, ve : 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres :
permanence au 079 724 80 08

Location de salles : 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry.

Visites : Daniel de Roche
079 337 50 76,
Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Catéchisme :
7H et 8H, Anne Noverraz,
079 852 98 77.
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28.
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Daniel de Roche, 079 337 50 76,
et Christian Borle, 078 739 58 28.
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28,
et Pierre-André Kuchen,
079 136 76 74.

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Culte : dimanche 7 juillet, cultes d'été à 10h à la Ferrière et à Courtelary, chalet du Ski-Club.

Préavis : dimanche 14 juillet, cultes d'été à 10h à Renan et Villeret. Pour un transport, 032 941 37 58 en matinée.

Femmes protestantes : la Baratte vous accueillera le vendredi 5 juillet de 9h30 à 11h à la cure.

Concert du Marché : vendredi 5 juillet, dès 10h30 à la collégiale, entrée et sortie libres. A l'orgue, Martin Kasperek.

Petit-déjeuner offrande : samedi 6 juillet de 8h à 11h à la cure.

Après-midi récréatif des aînés : prochaine rencontre mardi 16 juillet de 14h30 à 17h30 à la cure.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Services funèbres : 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte : dimanche 7 juillet, culte à 10h au chalet du Ski-club de Courtelary (à 50 mètres de la métairie Le Prince, GPS 47.1617N/7.0881E).

Aînés : pause estivale, reprise le mardi 3 septembre.

Conseil de paroisse : jeudi 11 juillet 17h30.

Adresse du pasteur : lui et son épouse ont déménagé à Eissweg 35, 3233 Tschugg, mais le pasteur Riesen garde son bureau pastoral à la cure de Sonceboz-Sombeval et reste atteignable aux mêmes numéros : 032 489 17 68 et 076 536 53 26.

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres : 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur (42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte d'été : dimanche 7 juillet, 10h, La Ferrière. Officiant : Alain Wimmer.

Corinne Baumann, pasteure,
079 793 39 20
corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse :
Mélanie Walliser Stevens
077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres :
0800 225 500

Site internet : www.referguel.ch

STIFTUNG
FÜR DIE PASTORATION
DER DEUTSCHSPRACHIGEN
REFORMIERTEN
TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst : Sonntag, 7. Juli, 14 Uhr, auf dem Gugeli, Hof der Familie Tschanz, mit Pfarrerin Christina Meili und dem Schwytzerörgeliduo Nicolas und Fredy, anschiessend Zvieri.
Ferienvertretung : 8.7.-11.8. Pfarrerin Marianne Bertschi, 079 785 16 92.

Christina und Stefan Meili,
Pfarrerhepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte : dimanche 7 juillet, 10h, église de Sornetan avec le pasteur J.-L. Dubigny. Taxi sur appel, prière de s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12h au plus tard au 077 520 48 93.

Groupe Jader : vendredi 5 juillet, dès 19h, Chalet famille Bühler, grillades, info P. Kneubühler 078 616 71 57.

Célébration œcuménique home Les Lovières : lundi 8 juillet, 15h, salle polyvalente, célébrant N. Bessire.

Préavis : du 22 juillet au 4 août, le secrétariat est en vacances ; durant cette période vous pourrez vous adresser au pasteur P. Kneubühler au 078 616 71 57 ou à l'adresse : philippe.kneubuehler@par8.ch.

Services funèbres : 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Prière matinale : pause estivale, reprise le 13 août.

Absence pastorale : du 1^{er} juillet au 11 août.

Bureau : fermé les vendredis 5 juillet, 2 août, 9 août et 16 août.

Repas pour tous : grillade party, vendredi 16 août dès 18h, à la cure.

Secrétariat : 032 941 14 58
(vendredi : 8h-11h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.

Services funèbres et urgences :
0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MENNONITE
VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

Culte : dimanche 7 juillet, 10h, à Cormoret, avec sainte-cène.
Conseil de l'eemvs : mercredi 10 juillet, 17h30, à Cormoret.

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER, Jacques-David 12

Culte : dimanche 7 juillet, 10h, culte spécial à la ferme chez les Zingg suivi d'un pique-nique. Pour vivre autrement l'église. Activités pour les enfants.
Groupes de partage : durant la semaine.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MÉTODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER, Fourchaux 36

Culte : dimanche 7 juillet, 9h30, garderie, avec sainte-cène.

Théodore Paka, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

Culte : dimanche 7 juillet, 10h, prédication David Weber.

David Weber, pasteur,
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte : dimanche 7 juillet, 9h30, message biblique, école du dimanche.
Rencontre d'organisation : mardi 9 juillet, 19h30.

www.eepp.ch

TÉMOINS
DE JÉHOVAHSAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires : le mardi à 19h15 et le samedi à 17h.

Plus d'informations : jw.org
(site officiel gratuit)

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Culte : dimanche 7 juillet à 10h à la rue des Prés.

Gottesdienst : dimanche 7 juillet à 10h à Jean Guy.

Etude biblique : mardi 9 juillet à 20h à la rue des Prés.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN, Grand-Rue 58

Prière : dimanche 7 juillet, 9h.

Fête des enfants : dimanche 7 juillet, 9h40, RDV à l'Armée du salut.

Culte, garderie : dimanche 7 juillet, 9h45, avec Jean-Marc Flueckiger.

Repas canadien pour tous : dimanche 7 juillet, 12h, grillades possibles.

P. et M. Donzé,
032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN, Grand-Rue 116
(entrée : face à Albert Gobat 15)

Culte : dimanche 7 juillet, 9h30, avec Charles-André Geiser.

032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN, rue A. Gobat 9

Culte : dimanche 7 juillet, 9h30, avec Daniel Molla, garderie.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ
ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Groupe de jeunes : samedi 6 juillet, 19h30, soirée à thème.

Gottesdienst : Sonntag 7 Juli, 10 Uhr.



Préavis

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains

Pour une publication dans la page « Paroisses » avant les vacances : le délai est lundi soir 8 juillet

Première parution après les vacances : le vendredi 9 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août

D'ores et déjà, bel été à tous !

COURTELARY AVIS OFFICIELS



Conseil municipal

L'exécutif communal a pris connaissance de la démission, avec effet immédiat, de Bertrand Barras en tant que conseiller municipal.

CORMORET AVIS OFFICIELS

Permis de construire

Après les formalités d'usage, un petit permis de construire a été accordé à Mathieu Egger et Sabine Schaller pour la rénovation du toit.

Délai rédactionnel MERCREDI 9H

La plume de Pat

Le service clientèle par téléphone

Que cette dénomination semble rassurante à la première lecture! Toute personne s'étant déjà retrouvée dans le désarroi ou la difficulté a vu dans cette offre une porte de sortie.

L'énorme sensation de soulagement qui motive votre appel est souvent à la hauteur de la surprise qui vous y attend.

Tout d'abord vous rencontrez cet indicible bonheur de devoir taper toute une série de chiffres pour atteindre la service concerné.

Si vous êtes chanceux, votre appel est pris en quelques battements de paupières, sinon il faut vous munir d'un thermos de café fort, de sandwiches, d'un sac de couchage et de 6 tonnes de patience.

Quelqu'un vous répond alors: Grüzi, was chani fü si tue?... Euh ahhh voilà, vous parlez français?... Ein moment bitte... et ronronne dans vos oreilles une musique harmonieuse entre la danse bavaroise et les clochettes des moines tibétains.



Avec une politesse un peu trop poussée et un vocabulaire sorti de Martine chez les Rois de France, l'employé consciencieux vous demande ce qu'il peut faire pour vous être agréable dans le meilleur des mondes.

Ainsi vous emboîtez le pas à la discussion:

- Oui bonjour, voici mon problème, je ne comprends pas une position apparue sur ma facture intitulée «frais administratifs d'avance pour pénalités de retard», pourriez-vous m'aider?

- Bien sûr, donnez-moi votre numéro de client?

- Le «1234567»
- Non il s'agit du numéro de facture
- Ah pardon, donc le «5444333»
- Désolé il s'agit du numéro de dossier
- Oh excusez-moi, ça doit donc être le «18062016»
- Là vous me donnez la date...

Jusqu'à ce qu'on vous demande votre nom et comme par enchantement le service retrouve votre numéro de client qui n'est autre que votre numéro de facture multiplié par le numéro de dossier divisé par la date du jour.

Enfin le service se penche sur votre question. La personne vous met quelques instants en attente, chose qui ne vous surprend plus et pour laquelle vous portez déjà fièrement le titre de doctorant.

Merci pour votre patience et excusez-nous pour l'attente. Alors pour votre problème, il vous faut tirer la prise de l'appareil et attendre 15 secondes puis rebrancher le tout en gardant la fenêtre ouverte sans être en contact avec de l'uranium enrichi.

La solitude vous envahit tout soudain, vous sentez vos jambes se dérober et posez votre combiné dans un état de lévitation psychologique avancé doublé d'un festival de claquettes dans votre tête.

Attention, cette expérience décrite a été faite par des professionnels sous contrôle médical. Ne tentez pas l'exercice seul chez vous sous risque d'atteintes graves à votre santé.

Patrick Rettenmund

Retrouvez les textes de Patrick Rettenmund sur sa page facebook L'instant présent

AGENDA

EXPOSITIONS

- Faire du ciel son plus beau terrain de jeux, expo. de photographies de Dimitri Houlmann, apprenti cuisinier de 3e année, à La Roseaie, St-Imier, tous les jours 9h-19h jusqu'au 31 août
- Exposition collective «Géta» au CIP à Tramelan jusqu'au 12 juillet, lu-ve 8h-20h, samedi 14h-20h

VENDREDI 5 JUILLET

- Cinéma en plein air à Péry, 21 h 30, devant les locaux du CAJ
- Fête du village à Cortébert

SAMEDI 6 JUILLET

- Fête du village à Cortébert

DIMANCHE 7 JUILLET

- Brunch à la médiathèque du CIP, de 10h30 à 15h, pour toute la famille
- Inauguration du nouveau sentier nature de Bellelay, dès 11 h 30, Maison de la Tête de Moine, pour toute la famille

JEUDI 11 JUILLET

- Cinéma en plein air à Péry, 21 h 30, devant les locaux du CAJ

VENDREDI 12 JUILLET

- Concert des élèves du camp d'orchestre de l'EMJB, 19h, Collégiale de Saint-Imier

LUNDI 15 JUILLET

- Tournée Christophe Meyer à Cormoret

MERCREDI 17 JUILLET

- Christophe Meyer au Bison Ranch

DIMANCHE 21 JUILLET

- Fête de la mi-été à Bois Raiguel

MERCREDI 24 JUILLET

- Rober Thos and Tcm Band au Bison Ranch

JEUDI 25 JUILLET

- Tournée de Christophe Meyer aux Prés d'Orvin

VENDREDI 26 JUILLET

- Nul bar ailleurs, Last Friday, ancien stand de tir à Vauffelin, 19h

MERCREDI 31 JUILLET

- Rober Thos and Tcm Band au Bison Ranch
- Fête nationale, dès 18h, Place du Marché à Saint-Imier

JEUDI 1ER AOÛT

- Fête nationale organisée par la FSG Péry et le Moto-Club Péry AMCP dès 10h
- Brunch à Bois Raiguel, 10h-14h

DIMANCHE 4 AOÛT

- Salaire de la Suze, 14h30-16h30, rendez-vous devant l'entrée CHEZ Camille Bloch à 14h 15

Courtelary en fête les 23 et 24 août

Depuis plusieurs mois, les 5 membres du comité (Cécile, Jérôme, André, Jacques et Emilie) se sont mis au travail pour organiser une manifestation qui puisse plaire au plus grand nombre.

L'idée de base du comité est de faire se rencontrer les gens de la région et de leur offrir une fête qui permette de resserrer leurs liens en s'amusant.

Nous avons gardé les succès des années précédentes tels que le petit train gratuit (merci à la commune!), la playa de los mojitos, les contes pour enfants, le marché des artisans, la disco des jeunes animée par la classe de 10e et une programmation musicale d'artistes locaux pour toutes les générations.

Les sociétés habituelles vous proposeront une restauration de qualité.

Badge

Le fameux badge de la fête, vendu 5 francs la pièce, a été créé, cette année, par Léanne Vanev écolière de 10e à Courtelary.

lary. Merci à cette jeune dessinatrice talentueuse!

Comme d'habitude, les numéros gagnants seront tirés au sort.

Nous cherchons encore quelques généreux donateurs pour des lots.

Les nouveautés 2019

Cette année, tous les stands de la fête utiliseront des goblets réutilisables.

Vendredi soir et samedi soir, vous pourrez participer à une Silent Party. Les DJs seront placés au milieu de la fête si le temps le permet. Une Silent Party Kids aura lieu samedi également.

Le programme vous sera communiqué très prochainement avec plus de détails. Un programme qui ne pourrait voir le jour sans le soutien financier important des commerçants, entreprises et services de la région et de la municipalité qui s'engagent avec nous et que nous remercions au passage.

pour le comité, Emilie Haenni Weber



Courtelary en fête

S.O.S!

Appel aux bénévoles!

Nous cherchons des volontaires les mercredi 21 et jeudi 22 août au soir pour le montage de l'infrastructure, ainsi que le dimanche matin pour son démontage. Merci de vous annoncer à jjamdubois@outlook.com.

Nous cherchons encore des DJs bénévoles pour les Silent Party de vendredi soir et de samedi soir. Pour la Silent Party Kids, nous serions ravis d'avoir quelques jeunes DJs du coin. Tous les styles de musique sont les bienvenus! Il vous suffit d'avoir une playlist de 30 morceaux sur votre Smartphone.

Allez, allez! N'hésitez plus! jjamdubois@outlook.com

Réclame

VOUS VOULEZ VOUS FAIRE REMARQUER?



CONSEIL EN MARKETING GRAPHISME CRÉATION DE STAND SITE INTERNET

clin d'œil PUBLICITÉ CRÉATIVE

TONY MARCHAND 2502 BIENNE 032 940 11 16 WWW.CLIN-D-OEIL.NET

Des haricots?



Le handicap visuel fait de chaque jour un défi. La Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA est là.



Compte pour les dons 10-2019-4

AVIS MORTUAIRE

GARAGE GERBER

2722 LES REUSSILLES

a la profonde tristesse de faire part du décès de

Monsieur

Markus Daniel Gerber

1966-2019

Cofondateur, patron, partenaire, mécanicien dipl. féd. s. Automobile, formateur, expert.

Markus nous a quittés après une longue maladie, portée avec courage.

Nous transmettons toutes nos sincères condoléances à la famille en deuil.

AVIS MORTUAIRE

Suite au décès de

Monsieur

Jean-Baptiste Poyet

papa de Nathan et Drazic, élèves de notre école, la commission, la direction, le corps enseignant et les élèves de l'école primaire de Saint-Imier présentent à la famille leurs sincères condoléances ainsi que leur vive sympathie.

REMERCIEMENTS



Profondément touchée par votre témoignage de sympathie et d'affection reçu lors de son deuil, la famille de

Marino Zerbini

vous remercie de l'avoir entourée par votre présence, vos messages ou vos fleurs et vous prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Sonceboz-Sombeval, juillet 2019

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



UN 31 JUILLET ÉCLECTIQUE SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Concours d'amour pour la Fête nationale

Chargée de l'organisation des festivités du 31 juillet, l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN) innove. Le traditionnel discours sera précédé d'une animation théâtrale qui promet rires et émotions.

Comme chaque année, les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale. Elle se déroulera sur la Place du Marché de Saint-Imier dès 18 heures avec animation musicale et de quoi se sustenter.

Pour la première fois, l'événement s'inscrira dans le cadre de la tournée estivale et hors des murs de la Plage (chaux-de-fonnière) des Six Pompes, le « Summer Tour 2019 ». Pour l'occasion, l'ESSN a choisi le spectacle de la troupe suisse Tita8lou.

La représentation est programmée à 20h 15. D'une durée de 50 minutes, « Kalabazi » raconte l'histoire d'une jeune femme étrangère qui tombe amoureuse du pays où elle se trouve. Son permis de séjour étant sur le point d'expirer, elle n'a qu'une solution pour rester... se marier.

Artiste de cirque, clown, comédienne et exploratrice, comme elle se définit elle-même, Jessica Arpin n'entend pas convoler avec n'importe qui. Elle organise donc un concours d'amour pour découvrir qui, parmi le public, pourrait devenir son conjoint. Kalabazi s'adresse à tous les publics.



Troupe Tita8lou dans son spectacle Kalabazi

n'ont rien à faire dans les mains des enfants.

Afin que tout se passe pour le mieux et sans incident, voici encore quelques consignes de sécurité qui peuvent servir. Il est utile de se faire expliquer le mode d'emploi lors de l'achat de feux d'artifice et de lire attentivement les instructions d'utilisation avant usage. Les feux d'artifice doivent être stockés dans un lieu frais, sec

et hors de portée des enfants.

Il faut attendre au moins cinq minutes avant de s'approcher d'un « raté » et l'arroser d'eau. Les fusées doivent être lancées à partir d'un tuyau ou d'une bouteille bien ancrés dans le terrain. Le bâton ne doit pas être planté dans le sol. Il s'agit de ne pas fumer à proximité de feux d'artifice. Enfin, il est vivement conseillé de fermer les lucarnes et les fenêtres.

Les autorités remercient la population de respecter ces consignes et lui souhaitent d'ores et déjà une belle et agréable Fête nationale. | cm

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 9 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-quatrième séance de l'année, ils observeront une pause d'un mois. Les délibérations reprendront le mardi 13 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous. | cm

Consignes de sécurité

La fête se poursuivra à 21 h 15 avec le discours de Gaëtan Aellen, président du Conseil de ville imérien. Parfaitement visible depuis la Place du Marché, le grand feu d'artifice sera tiré à 22 h 15.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, les particuliers sont instamment priés de renoncer à imiter, au centre de la localité, l'artificier professionnel chargé d'illuminer la bourgade.

Pendant la cérémonie officielle sur la Place du Marché, la mise à feu de pétards ou de fusées est par ailleurs strictement interdite. Il est également rappelé que les feux d'artifice

La zone bleue passe au blanc

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parage. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 8 juillet au samedi 3 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées. | cm

La Bibliothèque à l'heure estivale

Bonne nouvelle pour les bibliovores! Durant les vacances d'été, soit du lundi 8 juillet jusqu'à la réouverture normale du mercredi 21 août, la Bibliothèque régionale de Saint-Imier ouvrira ses portes le jeudi.

A l'exception du 1^{er} août, férié dans toute la Suisse, les heures d'ouverture seront les suivantes: 9h-11h et 14h-18h.

Il est par ailleurs rappelé que dès la rentrée, en l'occurrence la première fois le 23 août, la Bibliothèque ouvrira ses portes jusqu'à 19h le vendredi soir. | cm

Horaire d'été à l'administration communale

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 15 juillet au vendredi 9 août 2018.

Durant ces quatre semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit

de 8h à 11h45, à l'exception du jeudi. Ce jour-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz). | cm

Mue des marchés hebdomadaires

Les deux marchés hebdomadaires connaissent un bel essor. Leur développement réjouissant a poussé le Conseil municipal à revoir leur organisation spatiale.

Depuis quelque temps maintenant, l'offre de produits s'est étoffée, signe d'un dynamisme florissant qui contribue à animer deux fois par semaine le centre de la localité. Corollaire de cette évolution, l'implantation des étals des maraîchers demande plus de place. C'est pourquoi l'Exécutif imérien a pris la décision de tenir le marché sur l'intégralité de la moitié sud de la Place du Marché, le mardi et le vendredi.

Outre le fait d'absorber les nouveaux stands, cette répartition spatiale permettra d'organiser de façon pérenne le quart nord-est de la place de manière plus conviviale. Cet espace accueillera des bancs, des parasols et des bacs à fleurs, un aménagement au demeurant impossible si le marché doit s'y tenir.

Marché du mardi déplacé dès le 20 août

La nouvelle organisation spatiale des deux marchés entre en vigueur immédiatement. Dans un deuxième temps, soit à partir du mardi 20 août, le marché du mardi sera transféré à la Place du 16-Mars. Rendue possible en raison d'un nombre moins important de marchands, cette mesure permettra d'équilibrer les centres de gravité de la localité.

Ces nouveautés ont valeur de test. Celui-ci permettra au Conseil municipal d'apprécier leur pertinence et leur impact sur les aménagements, le stationnement, la satisfaction des commerçants et des clients ainsi que le bon fonctionnement des marchés. Selon les conclusions de l'expérience, le schéma pourrait être validé et pérennisé. | cm

COMMUNES DE SAINT-IMIER ET DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Des échanges nourris

Depuis quatre ans maintenant, les exécutifs de Saint-Imier et de Tramelan se retrouvent de manière informelle pour échanger sur les grands dossiers du moment, partager des expériences, confronter des points de vue et envisager des collaborations, si les circonstances les y invitent. Le 25 juin dernier, les membres des Conseils municipaux tramelot et imérien ont jeté leur dévolu sur le lieu dit Les Places, à Mont-Tramelan, où le restaurant Bellevue les a accueillis pour perpétuer cette tradition.

Tourisme et énergie

Ainsi, la commune de Saint-Imier s'est-elle réjouie de l'adhésion récente de Tramelan à l'association Espace Découverte Energie. Les deux exécutifs espèrent que cette nouvelle collaboration provoquera un appel d'air et incitera d'autres communes à en faire autant. L'éventail de l'offre touristique pourra s'élargir, notamment par la création de nouveaux circuits pédestres et cyclables. Le partage d'expérience sur l'éolien en sera également renforcé.

Il a fait chaud!

La température caniculaire a incité les deux exécutifs à parler

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-IMIER



Vacances d'été

Durant les vacances, dès la semaine du 8 juillet jusqu'à la réouverture normale le mercredi 21 août, la bibliothèque est ouverte les jeudis 11, 18, 25 juillet (jeudi 1^{er} août fermé!) et les jeudis 8 et 15 août, de 9h à 11h et de 14h à 18h. Dès la rentrée, elle sera ouverte tous les vendredis jusqu'à 19h.

Suivez-nous sur facebook pour l'actu de la bibliothèque et sur instagram pour les nouveautés en rayon!

Tous les premiers mercredis du mois à 16h30 sur inscription:

- Club de lecture et Kilira contes en musique (dès septembre)
- Animation pour les enfants de 7-12 ans et plus.

Tous les premiers vendredis du mois à 9h45: *Né pour lire*, lecture pour les tout petits jusqu'à 5 ans.

A 19h, *Lectura*, apéro et coups de cœur lecture, animation adulte.

BIBLIOTHÈQUE DE SONVILIER



Fermeture estivale

La bibliothèque sera fermée du 15 juillet au 18 août. La réouverture aura lieu le lundi 19 août. N'hésitez pas! Venez emprunter les livres nécessaires à vos besoins d'évasion parmi nos nombreuses nouveautés: grand choix d'albums illustrés, de BD, romans adultes, enfants et ados ainsi que livres de poche à emporter à la plage.

PHARMACIES DE SAINT-IMIER

Information importante

Plan de garde 2019, 2^e semestre

Nous attirons votre attention sur les nouveaux horaires pour les urgences du samedi soir et dimanche soir.

Dès le 1^{er} juillet, nouvel horaire d'ouverture: de 19h 15 à 19h 45.

| Hugo Figueiredo

| exécutifs de Saint-Imier et de Tramelan

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Travaux de carottage au terrain de foot

La voirie de Sonvilier a procédé à des travaux d'entretien de la pelouse du terrain de foot.

La mousse a donc été retirée et les employés ont effectué des carottages qu'ils ont ensuite remplis avec des graines, de l'engrais et du sable afin de permettre au terrain de constituer de petites réserves d'eau, utiles par temps sec. Ces carottages permettent de décompacter et entretenir le sol du terrain. | *municipalité de Sonvilier*



Permanence du bureau communal

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu après les vacances d'été, le lundi 12 août. Rosemarie Jeanneret, Maire de Sonvilier, et Pauline Grosjean, Secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h. | *municipalité de Sonvilier*

Un peu de savoir-vivre au cimetière, svp !

C'est avec consternation que le Conseil communal a pris connaissance d'un vol survenu au cimetière de Sonvilier.

Des objets entreposés sur une voire plusieurs tombes ont effectivement été dérobés. La commune de Sonvilier condamne ce geste inadmissible, honteux et irrespectueux. Le Conseil municipal

est indigné par le comportement de certaines personnes et espère qu'un tel fait ne se reproduira pas.

Par égard pour les familles concernées, l'auteur de ce geste plus qu'inconvenant est prié de remettre en place immédiatement les éléments qu'il a subtilisés. | *municipalité de Sonvilier*



Fermeture estivale de l'administration

L'administration communale sera fermée du 12 juillet à 12h jusqu'au 5 août à 8h.

En cas d'urgence, Rosemarie Jeanneret, Maire de Sonvilier est joignable par téléphone au 079 590 77 36.

Le Conseil municipal ainsi que le personnel communal souhaite un bel été à tous. | *municipalité de Sonvilier*

Félicitations Veronica !

Après ces années d'efforts, tu as passé avec succès tes examens de fin d'apprentissage en tant qu'assistante socio-éducative.

La crèche Les Razmokets, le Conseil municipal ainsi que l'intégralité du personnel communal de Sonvilier sont très fiers de toi et te félicitent de tout cœur pour l'obtention de ton CFC.

Nous te souhaitons plein succès pour ton avenir professionnel. | *municipalité de Sonvilier*



CEFF SANTÉ-SOCIAL – ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-IMIER

Lorsque le ceff s'invite à l'école primaire

Aller sur le terrain rencontrer leur public et réussir à réunir théorie et pratique dans le cadre des leçons d'animation, les élèves ASE (assistants socio-éducatifs CFC) y pensaient depuis un moment. Grâce à l'accueil enthousiaste d'une classe de 3H et de leurs enseignantes Anne Defrancesco et Fanny Leuba, Corinne Hidalgo et Pamela Orval, enseignantes en branches professionnelles au ceff Santé-Social, ont pu réaliser ce projet.

Les élèves ASE de 2^e année ont pu passer deux matinées dans une classe à l'école primaire de Saint-Imier: la première pour faire connaissance et la seconde, pour présenter un spectacle de marionnettes et jouer avec les élèves.

Les échanges ont été empreints de rires et d'émo-



tions, les jeux ont débordé d'énergie et le spectacle, entièrement préparé par les futurs assistants socio-éducatifs, a captivé son jeune auditoire.

Les petits, impressionnés par tous ces «grands» qui débarquaient dans leur classe et discutaient avec eux, se sont sentis valorisés. Quant aux «grands», l'expérience a été enrichissante et formatrice. Redécouvrir le contexte d'une classe et y poser désormais un regard adulte, ainsi que voir le plaisir et l'intérêt dans les yeux des plus jeunes, leur a donné un bel élan pour poursuivre leur formation professionnelle.

L'école primaire de Saint-Imier et le ceff n'en sont pas à leur première collaboration et il y a fort à parier que, au vu du succès de ces instants partagés, il y en aura bien d'autres.

Pour toute question, vous pouvez contacter Pamela Orval-Marchand, enseignante de branches professionnelles au ceff Santé-Social, au 078 946 53 26.

www.ceff.ch



COMMUNE DE RENAN AVIS OFFICIELS



Réfection de la route des Convers

Information sur le programme des travaux

Comme annoncé dans la dernière «Boîte aux Lettres», nous vous transmettons, ci-dessous, le planning des travaux de la route des Convers fourni par le bureau d'ingénieurs.

Du 11 au 21 juillet

Les places d'évitement et les travaux d'assainissement sont réalisés.

– Dès le 11 juillet, la circulation est interdite sur la route des Convers (route barrée).

– La circulation des riverains est limitée et dépendante des interruptions dues à la présence de machines et de matériel sur la chaussée. L'entreprise s'efforce de laisser la chaussée libre d'obstacles entre 18h et 7h.

– Le transport du lait est possible, les horaires de collecte sont normaux.

Du 22 au 24 juillet

Le fraissage du revêtement et la mise en place de la planie ont lieu.

– La circulation est difficile pour les riverains et doit être limitée au maximum pour préserver la mise en forme de la planie.

Les 25 et 26 juillet

La pose du revêtement a lieu.

– L'accès aux véhicules est formellement interdit, le revêtement nouvellement posé ne

doit recevoir aucune charge de trafic pendant 24 heures.

– Seule une fenêtre de passage est prévue pour le camion du lait:

– le 25 juillet, le passage doit être effectué avant 7h30 à l'intersection du Guillaume Tell;

– le 26 juillet, le passage est retardé au maximum le matin.

Du 27 juillet au 9 août

– Le trafic est interdit.

– La circulation des riverains est limitée et dépendante de la présence des machines et de matériel sur la chaussée.

Ce planning est sujet à modification selon les conditions météorologiques. Dans ce cas, merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Le conseil municipal et les entreprises en charge des travaux vous prient de bien vouloir vous conformer aux indications ci-dessus et vous remercient, d'ores et déjà, pour votre compréhension, votre bonne collaboration et votre patience durant cette période.

Nous vous souhaitons, malgré les différents désagréments encourus par les travaux, un bel été et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. | *cm*

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



Fermeture estivale

Durant les vacances d'été, le bureau communal est fermé du vendredi 19 juillet à midi au lundi 5 août à 10h. Pour les personnes devant s'inscrire au chômage, les coordonnées de l'ORP sont les suivantes: rue du Quai 20, 2710 Tavannes, 031 636 17 00. Heures d'ouverture: lundi-jeudi 8h-12h/13h30-17h et vendredi

8h-12h/13h30-16h30. En cas d'urgence ou pour consulter les demandes de permis de construire en dépôt public, vous pouvez prendre directement contact avec Bernard Tschäppät, maire de La Ferrière, au 079 674 51 02. Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles vacances estivales. | *le secrétariat communal*

ÉCOLE DE MUSIQUE DU JURA BERNOIS

Camp d'orchestre



L'École de musique du Jura bernois propose depuis de nombreuses années des activités de musique d'ensemble, tant dans le domaine classique que pop/rock/jazz. De multiples spectacles dans les genres les plus variés ont été mis sur pied.

L'institution franchit cependant une étape supplémentaire en cette année 2019 en organisant, du 8 au 12 juillet, un camp d'orchestre à l'intention de ses élèves des classes de cordes et vents. 17 élèves âgés de 8 à 14 ans, jouant du violon, du violoncelle, de la contrebasse, de la flûte traversière, de la clarinette, du saxophone ou du trombone, travailleront durant toute la semaine un répertoire

varié de musique pour orchestre et de musique de chambre dans les formations les plus diverses.

Ce camp, placé sous le patronage de l'organisation Jeunesse et Musique, permettra aussi aux enfants de vivre des moments de divertissements en tous genres tout en pratiquant assidûment une activité musicale dans un cadre naturel et accueillant.

La semaine se terminera par un concert public qui aura lieu à la Collégiale de Saint-Imier le vendredi 12 juillet à 19h.

Camp d'orchestre de l'EMJB
Concert des élèves
Vendredi 12 juillet, 19h
Collégiale de Saint-Imier
Entrée gratuite, collecte

Max Mathez

le récit d'une vie

Les Ponts-de-Martel, juin 2019



Par un récit original, Noa Line Bassin retrace de manière romancée la vie du Major Max Mathez et permet de découvrir au-delà du militaire, l'homme, le mari et le camarade.

Ce nouvel ouvrage des Editions de la Talwagne contient également 30 pages de photos, ainsi que 12 dessins inédits réalisés par Max Mathez.

Né en 1917 à Tramelan, Max Mathez a marqué l'histoire de l'aviation militaire suisse. Incorporé dans les troupes d'aviation juste avant la seconde guerre mondiale, il obtient son brevet de pilote militaire en août 1939 avant d'être mobilisé comme pilote de chasse de l'armée suisse.

A la fin de la guerre, il devient pilote militaire professionnel. Il intègre la fameuse escadrille d'aviation VI comme premier lieutenant, escadrille dont il assumera le commandement de 1947 à 1954. Parallèlement, il entreprend une carrière de pilote d'essai au service de la Confédération.

Sa vie connaîtra une fin dramatique lors d'une mission pour le département militaire fédéral en Angleterre; il se tue tragiquement aux commandes d'un prototype d'avion à réaction léger à Chilbolton dans la

campagne anglaise le 26 septembre 1955.

Après cet accident, longtemps encore, chaque 26 septembre, l'escadrille VI survolait le village de Tramelan. Les plus âgés s'en souviennent bien. Les écoliers du collège secondaire avaient pris l'habitude de courir aux fenêtres pour admirer les appareils volants qui effectuaient un passage à basse altitude. Leurs enseignants profitaient alors de leur rappel qui était le Major Mathez.

L'oiseau brisé, sculpture réalisée par André Ramseyer et qui ornait la tombe du Major, est désormais placée devant le pavillon du cimetière de Tramelan. Peu de citoyens de Tramelan se souviennent du Major. La jeune génération, pour la plupart, n'en a simplement jamais entendu parler.

L'auteur

Noa Line Bassin est établie à Tramelan. Elle a écrit ce récit dans le cadre de sa maturité gymnasiale obtenue en 2017; elle est actuellement étudiante à l'Université de Fribourg.

L'éditeur

Les Editions de La Talwagne, actives dans la microédition, publient notamment des

ouvrages en rapport avec le haut-pays jurassien. Romans, essais, témoignages, récits de vie, textes littéraires – les livres de La Talwagne adressent des thématiques délaissées, font ressurgir des œuvres tombées dans l'oubli ou simplement snobées par les éditeurs classiques.

Nos partenaires

L'ouvrage est disponible dans les librairies suivantes, ou chez l'éditeur:

- F.M. Tschan Librairie-Papeterie-Jouets, Grand Rue 140, 2720 Tramelan, 032 487 51 18
- Librairie-papeterie du Pierre-Pertuis SA, rue de Pierre-Pertuis 15, 2710 Tavannes, 032 481 51 40
- Librairie La Méridienne, rue du Marché 6, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032 968 01 36

Contact

Editions de La Talwagne
Bugnon 19
2316 Les Ponts-de-Martel
www.talwagne.ch

ISBN : 978-2-9700697-9-9
Nombre de pages : 106 pages
Format : 20,3 x 20,3 cm
Couverture : souple
Prix de vente : 29 francs

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Les Reussilles – Chemin « Milieu des Prés »

Sur mandat de la commune de Tramelan, l'entreprise Alexandre Uhlmann SA a procédé à la réfection d'un tronçon de chemin blanc situé entre le parking de la Clef et le lieu-dit « Milieu des Prés ». Le procédé choisi permet de conserver ce chemin en chaille par concassage et nivelage des matériaux en place et ainsi minimiser les matériaux d'apport. La réfection pérenne de ce type de chemin est délicate et nécessite certaines précautions.

C'est pourquoi, le passage des chevaux est interdit temporairement et une fermeture au trafic des véhicules sera mise en place lors de précipitations. La levée de la restriction interviendra lorsque la stabilisation dudit tronçon sera atteinte d'ici environ 2 à 3 semaines, sous réserve des conditions météorologiques. Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place. Merci de votre compréhension. | *le chancelier*

Dessertes forestières de l'Envers : travaux prévus

Le Conseil municipal a attribué les travaux 2019 de mise au gabarit des dessertes forestières des Combattes « Haut » et « Bas » à l'entreprise Uhlmann SA pour le montant total de 43 416 fr. 95. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % par la Confédération et le canton. Il s'agit de la 3^e étape du projet de réfection des dessertes du Massif de l'Envers. Sous-entretenu pendant une longue période, le réseau des dessertes forestières de Tramelan profite d'un important lifting depuis une dizaine d'années. La mise au gabarit des chemins forestiers est nécessaire pour permettre l'accès aux camions de bois lors des prochaines coupes prévues dans le secteur. Un bon réseau de chemin permet une gestion appropriée des forêts et il profite également à la population. | *le chancelier*

Mise en conformité des clôtures

Pâturages des Joux, des Reussilles et de La Chaux

L'Ordonnance cantonale sur la protection des animaux (OPAn) interdit à son article 63 l'utilisation de barbelé pour les clôtures des enclos où séjourner des chevaux. Le législateur a refusé d'assouplir la loi ou d'abroger l'interdiction. Mais il a, à l'occasion d'une révision de l'OPAn entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, donné la possibilité au Service vétérinaire cantonal d'accorder des dérogations limitées dans le temps pour l'utilisation de barbelé sur des pâturages de grande étendue. La commission

agricole a déposé une demande de dérogation le 12 mars 2018 pour les trois pâturages d'estivages qui accueillent des chevaux (Les Joux, Les Reussilles et La Chaux). Après visite des lieux par le Service vétérinaire cantonal, la demande de dérogation a été en partie acceptée dans un courrier en janvier dernier. Toutefois, le Service vétérinaire a tout de même exigé d'électrifier certains secteurs des pâturages des Joux et des Reussilles en 2019. L'opération coûtera 12 500 francs à la Municipalité. | *le chancelier*

Délégations officielles

Le Conseil municipal a désigné ses représentants aux manifestations suivantes:

Classes 1 à 4 Les Reussilles, vernissage de l'exposition des hirondelles, lundi 1^{er} juillet: Philippe Augsburgers et Karine Voumard.

Eau-Vallon SA, invitation à l'inauguration de la nouvelle adduction d'eau, Saint-Imier, jeudi 19 septembre: Philippe Augsburgers. | *le chancelier*

Une démission chez les concierges

Le Conseil municipal a pris acte avec regret de la démission au 30 septembre de Maria Martinez, concierge de l'Hôtel de Ville, à 50%. Maria Martinez était en fonction depuis le 1^{er} janvier 1997. Une réflexion est en cours entre le service de conciergerie et les Ressources humaines pour définir le

profil de poste mis au concours qui pourrait évoluer selon les besoins du moment. Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà vivement et sincèrement Maria Martinez pour son engagement et lui souhaite plein succès dans la suite de sa carrière professionnelle. | *le chancelier*

Terrasse de l'été autorisée

Le Conseil a autorisé la fermeture de l'extrémité Est de la rue du Collège à la demande du Restaurant de la Place/Kiosque de la Place Vintage pour l'installation d'une « Terrasse de l'été 2019 ». La permission accordée court du samedi 13 juillet au dimanche 11 août. Le cheminement des piétons qui longe le côté Sud de la route cantonale ne devra pas être entravé tout comme le respect de l'ordre public. | *le chancelier*

NOTRE HISTOIRE

en images avec MEMOIRES D'ICI



Le Cernil, Tramelan, 1935-1940
Mémoires d'Ici, Musée de Saint-Imier

Les herbicides dans le collimateur

Le service des Travaux publics s'est dernièrement rendu à Neuchâtel pour une démonstration d'une machine à désherber à l'eau chaude et à la vapeur. Les employés présents ont été impressionnés par l'efficacité de la machine. Le service souhaite tester celle-ci sur les routes, chemins et trottoirs du village dans le courant de l'année 2019.

Il est prévu de louer la machine pour une durée de deux à trois semaines. Si ces tests devaient être concluants, la solution de la location devrait être privilégiée également à long terme, le prix d'achat étant assez onéreux (plus de 30 000 francs), pour une utilisation assez restreinte (envi-

ron trois semaines par an). Les techniques dans ce domaine évoluent également très vite, l'achat ne semble dès lors pas judicieux.

Par ce nouveau procédé, la voirie entend bien se passer – dans la plus grande mesure possible – des herbicides industriels régulièrement utilisés. Bien que l'usage soit réduit au strict minimum, il a été fait usage d'environ 5 litres d'herbicide en 2018. Conjugée à la fauche raisonnée mise en place depuis deux ans, la mesure contribue dans la mesure du possible à garantir un environnement plus sain pour la faune, la flore et la population en général. | *le chancelier*

PHARMACIES DE TRAMELAN

Information importante

Plan de garde 2019, 2^e semestre

A noter une modification importante dès le mois de juillet: les horaires d'ouvertures du soir des dimanches et jours fériés seront désormais de 18 h 30 à 18 h 45.

| *Julien Stil-Baudry*

Préavis : fermeture

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains

Pour la publication d'un article avant les vacances : le délai est mercredi 10 juillet à 9 h

Première parution après les vacances : le vendredi 9 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août

D'ores et déjà, bel été à tous !



Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire tenue le 24 juin 2019 à 19 h 30 à l'Auditorium du CIP

Président : Gagnebin Thierry, PS

Secrétaire du procès-verbal : Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités : Chappuis Raphaël, administrateur des finances (dès 19 h 30)
Heiniger Leo, bureau Planair (dès 19 h 30)
Roquier François, consultant indépendant (dès 19 h 30)
Schmid Magali, Parc régional Chasseral (dès 19 h 30)

Le président ouvre cette deuxième séance du Conseil général de l'année 2019. Il salue la présence de Chappuis Raphaël, administrateur des finances, de Schmid Magali, du Parc régional Chasseral, de Roquier François, consultant indépendant, de Heiniger Leo, bureau Planair, des membres du Conseil municipal, de la presse et du public.

Il rappelle que les résolutions, motions et postulats doivent être signalés en début de séance, signés, et transmis au secrétaire du procès-verbal.

Il rappelle également que les intervenants se lèvent lorsqu'ils prennent la parole et indiquent leur nom, prénom et appartenance partisane, pour faciliter le travail de la presse.

Pierre-Alain Basso, Groupe Débat (Structures d'accueil durant les vacances scolaires)

Philippe Augsburger, maire : Nous constatons tout comme vous une lacune à combler. Dès lors nous avons contacté l'EJC. D'autres partenaires pourraient être consultés dont l'AJR, qui pourraient mettre en place ces structures d'accueil. Il est évident que cette organisation aurait un coût que les parents devraient assumer pour le moins partiellement. Cet aspect aura des effets dissuasifs, cela ayant été constaté déjà dans d'autres communes... Pour 2020, le canton a un projet de structure d'accueil pendant les vacances scolaires avec des exigences de la DIP et une participation financière des communes... C'est ce vers quoi nous allons nous orienter!

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

financier ainsi que le financement spécial d'entretien des routes communales. Voilà le petit commentaire à faire. Je vous souhaite une bonne étude de ces comptes ».

Le président laisse ensuite les fractions s'exprimer.

Par leur porte-parole respectif, toutes les fractions préavisent favorablement les comptes communaux 2018. La fraction PLR remercie le caissier pour le travail.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

Pages 6 et 7, principaux éléments ayant influencé négativement les comptes 2018

Vital Gerber, Groupe Débat, s'arrête sur la liste des montants mentionnés de l'ordre de 20000 francs. Il s'interroge sur l'absence de certains comptes comme la patinoire où il y a une différence de 72000 francs ou encore la piscine qui présente une différence de 30000 francs.

Raphaël Chappuis, administrateur des finances, explique que le budget de la culture s'élève à 100000 francs et la tâche 34, les sports, a un budget de 1000000 francs. Quand on parle de 20000 francs, le ratio n'est pas le même. La raison de l'absence des montants invoqués par le conseiller général est que R. Chappuis met des filtres qui affichent les différences entre les montants budgétés et les montants finaux. C'est lui qui pondère ensuite et décide quels résultats faire figurer dans cette partie des comptes. R. Chappuis prend l'exemple de la piscine à travers lequel on voit que les charges des salaires ont augmenté passablement mais les encaissements de la billetterie ont aussi augmenté. Et cela s'annule. La différence de 137000 francs s'explique par le fait qu'il y a déjà 37000 francs à la piscine et 45000 francs à la patinoire, montants pour lesquels rien n'a été prélevé dans les fonds. R. Chappuis énumère encore plusieurs travaux à la patinoire et indique que les amortissements sont imputés lors de la clôture des comptes.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

I. Décisions

5. Motion de Mathieu Chagnat, Groupe Débat, et de Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée « Pour des notes de frais sans disparité »

La parole n'étant pas demandée, le président laisse ensuite la parole au motionnaire.

La parole n'étant pas demandée, le président laisse ensuite la parole aux fractions.

La parole n'étant pas prise, le président passe la parole aux fractions.

A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le contenu de la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote de l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le contenu de la motion.

6. Comptes communaux 2018

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante: « Un petit commentaire puisque tout est dit dans le rapport. Ces comptes bouclent bien mieux que prévu initialement dans le budget d'une part ainsi qu'en comparaison des dernières années, voire décennies d'autre part. Je m'en réjouis. C'est le travail de chacune et de chacun. Le compte global boucle avec une perte de 16000 francs. Le compte général clôt lui avec un bénéfice de 124000 francs, bénéfice qui est attribué à la réserve de politique financière. Le tout sans prélèvement sur les financements spéciaux de l'entretien des immeubles, du patrimoine administratif et

reflète le passage de cette écriture.

Page 97, compte 2180 « Accueil à journée continue »
Vital Gerber, Groupe Débat, s'interroge sur le fait que la subvention de 25000 francs n'ait apparemment pas été versée à l'EJC et sur la signification du montant de 667 francs.

A partir du moment où l'EJC arrive à s'autofinancer et que la commune n'a pas besoin de verser cet argent, celui-ci n'est pas versé. En ce qui concerne la « Part franchise EJC autres communes », la commune de Tramelan a facturé à une autre commune l'accueil d'un élève (667 francs), répond R. Chappuis.

V. Gerber remercie pour la précision mais il demeure étonné que la commune ne verse pas ce montant même si'il est symbolique à une structure aussi importante que l'EJC qui, d'après ce que l'on entend, ne roule pas sur l'or.

Philippe Augsburger, maire, insiste sur le fait qu'il s'agit d'une décision politique avant tout.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général prend connaissance des crédits supplémentaires votés en cours d'année et décide à l'unanimité:

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018
- d'accepter les crédits supplémentaires d'un montant de 2566358 fr. 53.

7. Rapport d'activités 2018 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, estime le document suffisamment complet et ne fait pas de commentaires supplémentaires. Il se tient à disposition pour tout complément.

Le président passe la parole au président de la commission de gestion.

Sébastien Wyss, PLR, fait les commentaires suivants: « La commission de gestion préavis favorablement ce rapport, avec les remarques suivantes: Faire attention à la formulation, aux fautes d'orthographe et aux dates. La commission s'interroge sur le bien-fondé de faire signer les rapports par les nouveaux présidents, et pas par les anciens, lors d'un changement de législature. La commission souhaite que le rapport porte le même nom soit Rapport du Conseil municipal sur la gestion de l'exercice. La commission de gestion remercie les différents auteurs pour ces rapports. »

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Vincent Vaucher, PS, préavis favorablement le document en faisant plusieurs remarques. Il y a trop de fautes d'orthographe. Le Conseil général s'est réuni quatre fois avec cinq dates mentionnées. V. Vaucher se dit

également surpris que le bureau de mairie n'ait plus eu d'activités depuis 2017.

Olivier Gerber, pour le Groupe Débat, préavis favorablement le rapport et demande une relecture plus sérieuse.

Olivier Cuche, UDC, indique que sa fraction préavis favorablement le rapport.

Le président rappelle que les rapporteurs de groupe ne développent le préavis formulé que sur l'objet. La discussion est ouverte après leurs préavis respectifs.

Werner Liechti, au nom du PEV, est favorable au rapport 2018.

Mauro Fioritto, pour le PLR, préavis favorablement le rapport.

Le président ouvre ensuite la discussion et passe le rapport chapitre par chapitre.

Page 47 « Bureau de mairie »

François Zeller, PS, s'arrête sur le rapport « 2017 » du bureau de mairie qui n'en est pas un, selon lui. Le texte parle de 2017 d'une part, et d'autre part, il s'agit d'un organe qui sert d'outil à la décision du Conseil municipal tel que cela figure à l'article 34, al. 1, de l'Ordonnance d'Organisation. Il s'inquiète de ne pas le voir fonctionner et se demande si ses tâches sont effectuées par un autre organe.

Philippe Augsburger, maire, confirme que le bureau de mairie ne s'est pas réuni en 2018. Le besoin ne s'en est pas fait ressentir. Cet organe se retrouvera de cas en cas. Tout fonctionne sans trop de difficultés. Le bureau de mairie ne doit pas se substituer au Conseil municipal, martèle Ph. Augsburger. Il ne peut être un « Conseil municipal bis ». En 2019, il s'est déjà réuni pour parler de la communication entre les chefs de service et entre les dicastères.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2018 du Conseil municipal.

8. Mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Zurich Arena et rénovation de la toiture, demande d'un crédit d'engagement TTC de 1 225 438 fr., préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le président précise la procédure. Il donnera la parole au Conseil municipal, puis aux spécialistes invités et finalement aux rapporteurs des fractions. La procédure n'est pas contestée.

Le président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, donne les compléments suivants: « C'est le moment, diront certains! Il a fallu du temps, plus de temps que prévu. Un

1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés

- Lehmann Elvis, PLR
- Loureiro Orlando, Groupe Débat

Les membres du Conseil municipal sont tous présents, à l'exception de Carine Bassin, excusée.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour:

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 12 novembre 2018 et du 28 janvier 2019

I. Décisions

5. Motion de Mathieu Chagnat, Groupe Débat, et de Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée « Pour des notes de frais sans disparité »
6. Comptes communaux 2018
7. Rapport d'activités 2018 du Conseil municipal
8. Mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Zurich Arena et rénovation de la toiture, demande d'un crédit d'engagement TTC de 1 225 438 francs, préavis du Conseil général au corps électoral

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Informations

III. Divers

10. Résolutions
11. Motions – postulats
12. Interpellations
13. Petites questions
14. Correspondance au Conseil général
15. Demande d'un crédit d'engagement de 150056 fr. 80 TTC destiné au remplacement du véhicule du réseau de l'électricité, décompte final
16. Revitalisation du Gôt, mesure PGEE N° 28, décompte final
17. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 12 novembre 2018 et du 28 janvier 2019

Loïc Châtelain, PS (Contenu des « Informations du Conseil municipal au Conseil général »)

Philippe Augsburger, maire : Les informations du Conseil municipal au Conseil général sont d'une extrême importance. Elles permettent de maintenir un lien privilégié entre les deux instances. On peut reprocher au Conseil municipal de ne pas avoir toujours suffisamment utilisé ce point de l'ordre du jour. Le Conseil municipal en est pleinement conscient et il s'appliquera dès à présent et à l'avenir de jouer davantage la transparence et dans la mesure des moyens d'informer au maximum le Conseil général.

L'interpellateur n'est plus membre du Conseil général.

groupe de travail s'est constitué sur la base de l'Agenda 21 qui a amené à ce projet. Sur la base aussi de l'ambition de devenir enfin Cité de l'énergie. Cela a entraîné pour différentes raisons. Cela a abouti à l'annulation du Conseil général de mars 2019. Le projet n'était pas suffisamment mûr. Il y avait une étude complémentaire à achever quant à l'isolation de la patinoire. Ces retards à répétition ont toutefois du bon. La centrale sera plus performante et elle coûtera moins cher.» Philippe Augsburger remercie François Comina et Raphaël Chappuis pour l'élaboration de l'aspect financier. Il remercie également pour les présentations à venir.

Le président invite ensuite les spécialistes à présenter le projet.

Magali Schmid, du Parc régional Chasseral, projette une présentation qui est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. Schmid se déclare très satisfaite d'être présente ce soir. Elle rappelle le contexte général qui est celui du réchauffement climatique. La question de la transition énergétique gagne en acuité. Ce dossier montre aussi l'immense potentiel qu'a le photovoltaïque actuellement. Tramelan a joué un rôle proactif en la matière depuis 2010 déjà en adoptant un Agenda 21.

M. Schmid évoque les questionnements récents qui ont ralenti le développement du projet: faut-il intégrer ou pas les panneaux dans la toiture? Faut-il une isolation supplémentaire? D'autres bâtiments vont-ils bénéficier de cet apport énergétique nouveau?

Le projet a connu une avancée significative depuis l'automne dernier et le dernier Comptoir. Le modèle participatif défendu a été bien accueilli par la population locale et de la région. La centrale photovoltaïque sera entièrement financée par le participatif. La réfection de la toiture le sera par un emprunt bancaire. Le permis de construire est en cours de dépôt ainsi que l'appel d'offres.

Le président laisse ensuite les fractions s'exprimer.

Par leur porte-parole, toutes les fractions se disent favorables au projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Cristian Hasler, PS, s'interroge sur l'utilisation que la commune ferait d'une éventuelle différence en sa faveur entre le coût d'installation des panneaux et la somme récoltée de 740 000 francs.

M. Schmid informe qu'au terme du délai de février 2019, la commune a récolté 645 000 francs (contrat signé et argent versé). Sont venus ensuite deux gros souscripteurs. L'un d'eux a permis de compléter la somme nécessaire pour la pose des panneaux photovoltaïques (740 000 francs). Le solde de l'argent proposé qui ne sera pas versé pour le projet de la patinoire pourrait l'être pour une éventuelle installation photovoltaïque sur le toit de La Marelle, suggère-t-elle. Il y a encore des perspectives possibles.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, remercie toutes les personnes qui ont mis en œuvre ce projet, depuis huit ans. Il se déclare heureux de voir son aboutissement. Le temps a permis d'intégrer le système de l'autoconsommation. Le Groupe Débat est à l'origine de l'allumage de la mèche de cette fusée, se réjouit-il.

Par rapport au message au corps électoral, Frank Ram-



seyer, PS, relève que le secrétaire du bureau du Conseil général a changé. Il s'agit de Marc Nussbaumer, PS, et plus de Pierre-Yves Emery, PS.

Le président rappelle que la votation populaire est fixée au dimanche 24 novembre 2019.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général pré-avise favorablement, à l'unanimité, à l'intention du corps électoral, le crédit d'engagement de 1 225 438 francs TTC pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Zurich Arena (patinoire) et la rénovation de la toiture.

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Informations

Remarque: Heiniger Leo, Roquier François et Schmid Magali quittent la séance du Conseil général à 20h35.

Philippe Augsburger, maire, rappelle que le plan financier 2019 a été ramené à un montant «dans les cordes» (env. 4 000 000 francs). Par extension, le Conseil municipal va revoir sa copie pour les années à venir.

Au sujet de TEI SA, poursuit-il, les constructions sur DEFI II ne se réalisent pas encore. Il évoque plusieurs désistements d'industriels. Le Conseil municipal a aussi dû composer avec quelque chose de nouveau, qui retarde le projet. Il s'agit du chauffage à distance. Différents prestataires vont être approchés. Cela sera plus attrayant pour les éventuels industriels intéressés à s'installer dans DEFI II, s'imaginent-ils.

Le Programme de législature 2019-2022 est sur point d'être bouclé, annonce-t-il. Il sera présenté certainement en séance de septembre.

André Ducommun, CM, continue sur l'Agenda 21. La commune réalise l'isolation du bâtiment Crêt-Georges 16 qui fait partie du patrimoine financier. L'Exécutif, compétent, a voté un crédit de 450 000 francs. A. Ducommun évoque ensuite l'éclairage de la patinoire qui est en cours de changement

(98 000 francs, demande de subvention en cours).

Le projet de la rue Haute a aussi évolué. Après plusieurs années de tergiversation, A. Ducommun informe que l'administration sera maintenue à l'Hôtel de Ville, de manière décentralisée. Le projet retenu prévoit l'amélioration de l'accès et des bureaux.

Au sujet des travaux manuels et de l'école ménagère, A. Ducommun annonce qu'une solution qui consiste à trouver des locaux pour ses deux activités est à l'étude, de sorte à libérer des espaces pour l'école primaire qui en manque.

Karine Voumard, CM, informe des éléments suivants: «Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Le service social de Tramelan a eu le plaisir le lundi 3 juin, d'accueillir un nouveau responsable du service. Fort d'une excellente expérience professionnelle sur Tavannes, il a déjà pris les rênes du service et de son personnel. Le conseil municipal (CM) et la commission d'action sociale lui donne mandat pour réfléchir à une optimisation du service et de la satisfaction des bénéficiaires. C. Bassin a annoncé son retour pour la rentrée du mois d'août, après la trêve estivale et une reprise des dossiers en douceur. Un groupe de travail a été mis en place, en ce début d'année, pour proposer un transport scolaire aux élèves qui en ont besoin, et dans un but de pérenniser l'école des Reussilles. Après étude et adjudication, un parcours d'essai a eu lieu mercredi matin. Des améliorations y seront apportées et tout sera prêt pour la rentrée des classes du mois d'août. Concernant l'école à journée continue (EJC): un groupe de travail a été relancé, selon le souhait de C. Bassin, dans le but d'intégrer l'EJC directement à la Commune et non plus comme mandat externe auprès de l'association Les Lucioles. L'objectif étant de réaliser cette tâche au 1^{er} janvier 2020. Depuis plusieurs semaines maintenant, des rumeurs circulent dans le village concernant les écoles et plus précisément l'école secondaire, ainsi que la commission d'école, malgré le professionnalisme dont toutes ces personnes ont fait preuve. Je souhaite donc apporter ce soir la version officielle de notre commission. A la mi-janvier, Carine Bassin a, comme vous le savez, bien malheureusement

été victime d'un accident. Sa suppléance devait être assurée. Malgré mon entrée nouvelle au Conseil municipal et la lourde tâche qui pesait sur mes épaules, j'ai accepté d'assurer et d'assumer cette suppléance, avec le soutien de l'ensemble de ses membres. Mon implication, en tant que représentante des parents au sein de la Commission d'écoles (CE) durant près de 10 ans, a facilité la gestion des dossiers, puisque j'étais déjà au fait du fonctionnement des écoles, des questions en cours, des directions et enseignants travaillant dans nos écoles. Je tiens à rappeler que la CE, conformément au règlement communal, regroupe 9 membres nommés par le Conseil général (CG) et représentant tous les partis politiques, et 2 membres représentants des parents d'élèves nommés par le CM sur proposition du conseil des parents. La CE réalise les tâches figurant au règlement communal en respect de ce dit règlement, en respect des lois cantonales aussi, toujours dans un esprit constructif pour les élèves de Tramelan et dans leur intérêt supérieur. Suite à une décision de la CE résiliant les rapports de travail d'un enseignant, ce dernier a interjeté recours contre cette décision à la DIP. Dans l'intérêt supérieur de l'école, les 2 parties ont fait les concessions nécessaires pour permettre la conclusion d'une convention mettant un terme amiable à la procédure et confirmant la fin des rapports de service pour le 31 juillet 2019. Cet enseignant a d'ailleurs retrouvé un emploi pour la rentrée scolaire dans un autre établissement du canton de Berne. La CE, soucieuse et consciente de ses responsabilités, a d'une part pris conseil auprès de la DIP et d'autre part auprès de l'avocat conseil de la Commune, quand les décisions le nécessitaient. Le licenciement n'a rien d'un jeu. Que ce soit dans une école, ou toute autre institution publique ou privée. Des règles existent et la CE les a scrupuleusement suivies. Ayant égard aux devoirs de confidentialité qui découlent de notre mandat, je ne communiquerai pas plus sur le sujet. Tout en sachant que la Commune reste garante des écoles et pour calmer les tensions et questions régulièrement malveillantes et mensongères, la CE a demandé l'intervention du canton dans un but de médiation entre certains enseignants mécontents, les Directions et les membres de la CE. Plusieurs démarches

sont en cours dans ce sens, et la CE travaille activement et de manière constructive à la résolution de ces problèmes. Pour pouvoir travailler efficacement et pour le bien des élèves, des enseignants et des Directions, la CE a besoin de votre soutien pour que les rumeurs infondées cessent!»

Pierre Sommer, CM, relève la faible participation des membres du Conseil général, invités à l'assemblée générale de Valforêt le 7 juin dernier. Les comptes bouclent avec un bénéfice de 10 800 francs. Le principal souci est le transport depuis la fermeture des gares de Tramelan et des Reussilles par CFF Cargo. Des interventions ont été déposées au Grand Conseil et au Conseil national pour réactiver ces transports. P. Sommer évoque ensuite le bostryche qui fait des dégâts. Le feuillu se vend bien. Il part en Chine par container.

Quant à la commission Sports, Tourisme et Loisirs, un groupe de travail s'est constitué pour étudier la piste d'athlétisme, indique P. Sommer. Une procédure de consultation est en cours dans d'autres commissions concernées. La piscine fêtera 50 ans en 2020, lance encore P. Sommer. L'organisation d'une manifestation de commémoration est à l'étude.

Christophe Gagnebin, CM, indique que le Conseil municipal a adhéré à l'association Espace Découverte Energie dont le but est de promouvoir les énergies renouvelables et de tirer un profit touristique par la mise en réseau des différentes infrastructures actives dans ce domaine. Cela ne coûtera rien à la commune dans un premier temps. A l'avenir, il est envisagé d'affecter à EDE une part des redevances liées au parc éolien de la Montagne du Droit. Le Conseil municipal a également décidé de rester membre de Centre Jura (ancienne région LIM). Centre-Jura se cherche un nouveau souffle, à la suite de la création de Jb.B. Il est apparu important de maintenir cette plateforme d'échanges avec les communes neuchâteloises. Cela coûtera 30 centimes par habitant à la commune. L'association sera portée sur les fonds baptismaux le 3 juillet prochain.

Mathieu Chagnat, CM, présente une machine à désherber. Elle sera testée cet été, durant une semaine. Elle permettra d'éviter de mettre trop d'her-

bicides sur les bas-côtés. La machine coûte 33 000 francs.

Le Chemin de la Symbole a présenté des surprises en son aval (canalisations), poursuit-il. Un montant de 230 600 francs a été voté par le Conseil municipal en crédit supplémentaire. Comme il s'agit d'un montant qui ne dépasse pas 10 % du crédit d'investissement brut, la décision incombait au Conseil municipal.

III. Divers

10. Résolutions

Aucune résolution n'a été déposée.

11. Motions – postulats

Le président informe du dépôt d'une motion de Marc Nussbaumer, PS, de Vital Gerber, Groupe Débat, et de Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée «Donnons les moyens à l'école à journée continue (EJC) d'assurer la sécurité des 3H sur le chemin de l'école!», dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Vital Gerber, Groupe Débat, en fait la lecture: «L'école à journée continue assure la sécurité des élèves de 1 et 2H qui la fréquentent en les accompagnant de ses locaux jusqu'aux différents lieux d'école, et c'est une très bonne chose d'un point de vue sécuritaire. Par contre, les élèves de 3H ne bénéficient plus d'un tel accompagnement, ce qui inquiète fortement le conseil des parents, mais aussi la direction de l'EJC qui soutient notre démarche. En effet, le passage à la 3H correspond à un changement de classe et peut signifier un changement d'établissement scolaire pour les élèves. Pour des raisons de sécurité évidente, d'apprentissage pour la suite (aspect pédagogique), mais aussi du fait de la grande dispersion géographique des lieux (Printanière, Collège de l'Ouest, Les Dolaises, ainsi que les salles de gym Juventuti, Marelle, CIP, Patinoire, etc.), des enfants de 6 ou 7 ans ne doivent pas être laissés à eux-mêmes sur de tels trajets. Le moment se prête bien à une telle motion, car le contrat de prestation entre la commune et l'EJC doit être renouvelé et adapté dans un proche avenir.

Nous demandons donc :

1. Que les besoins nécessaires à la mise en place de l'accompagnement des 3H soient évalués en collaboration avec la direction de l'EJC.
2. Que des solutions de financement viables sur le long terme soient trouvées.
3. Que l'accompagnement des 3H soit effectif pour la rentrée scolaire 2020.
4. Que l'accompagnement des élèves de 3H de l'EJC jusqu'à l'école/ autre établissement scolaire figure sur le futur contrat de prestation entre la commune et l'EJC, ou le règlement de l'EJC si cette structure est gérée par la commune.

☒

Le président informe du dépôt d'une deuxième motion, signée par Valérie Oppliger, PEV, et intitulée « Permettre le cumul des candidat-e-s lors des élections selon le système proportionnel ». V. Oppliger en fait lecture : « **Modification** : de l'article 29 al. 2 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes (2 Une liste de candidats ne peut pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste) ». **Proposition** : la phrase « Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste » devrait être modifiée par « Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus de deux fois sur la liste » de sorte qu'il soit possible de cumuler les candidat-e-s. **Motivations** : la modification de cet article ne comporte pas de véritables inconvénients quant aux élections au système proportionnel. Mais elle présente de nombreux arguments en faveur d'une modification de l'article en question :

1. Les cumulations lors d'élections communales (tout comme pour les élections cantonales ou fédérales) sont de mise dans toute la Suisse. Dans le canton de Berne et à notre connaissance, la commune de Tramelan serait la seule qui ne permette pas le cumul des candidat-e-s lors des élections au système proportionnel. Du moins, les communes du Jura bernois disposant d'un Conseil législatif, soit Saint-Imier, Moutier et Valbirse, permettent le cumul des candidat-e-s.
2. La possibilité de cumuler les candidat-e-s offre aux partis un instrument précieux pour faciliter la recherche de candidat-e-s. Il est bien connu qu'il est difficile, voire de plus en plus compliqué de trouver des candidat-e-s motivé-e-s pour un engagement politique. La possibilité du cumul est un moyen permettant d'offrir aux candidat-e-s potentiel-le-s diverses options (figurer une seule fois ou deux fois sur la liste) pour une éventuelle candidature.
3. Les cumulations permettent aux partis d'accorder à des candidat-e-s individuellement ou à des groupes de candidat-e-s (par exemple aux femmes, aux jeunes, etc.) une position spéciale au sein de la liste des candidat-e-s. Elles permettent donc à certain-e-s candidat-e-s d'être promu-e-s consciemment et de se voir offrir une visibilité particulière.

☒

Le président informe du dépôt d'une troisième motion, cosignée par Vincent Vaucher, PS, Pascal Mercier, PS, et Jean-Philippe Joubert, PS, et intitulée « Pour une déchetterie au service de la population. » Force est de constater que les horaires d'ouverture actuels de la déchetterie ne permettent pas à un citoyen travaillant hors de la localité de jouir des services proposés par cette dernière. Le succès des déchetteries environnantes démontre qu'elles répondent à un réel besoin, et il est dommageable que le concitoyen se voit obligé de prendre un véhicule motorisé à chaque fois qu'il veut effectuer cette tâche. L'augmentation récente des taxes devrait s'accompagner d'une amélioration des prestations offertes, à savoir :

- Des horaires d'ouverture élargis (semaine et samedi matin)
- D'une offre élargie aux points de récupération actuels (déchetterie, champ de foire, Tramelan-dessous, Les Reussilles) concernant le vieux papier et le carton
- Etablir une ligne de conduite transparente concernant les émoluments des matériaux (garantir l'équité de traitement entre les usagers, affichage clair de la liste de prix)
- Amélioration de la desserte et démarquage du stationnement

Une des solutions envisageables serait de se rapprocher d'une entreprise spécialisée mettant à disposition ce service pour nos concitoyens. »

12. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.

☒

Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante : « Membres des commissions nommé-e-s par le Conseil municipal : renouvellement tacite ? » Les membres des différentes commissions de notre commune, dites « Commissions permanentes instituées par le Conseil général », sont nommé-e-s soit par le Conseil général, soit par le Conseil municipal : actuellement, 42 membres sont nommé-e-s par le général, entre 59 et 74 par le municipal (selon notre décompte sur la base de l'annexe au Règlement des commissions). Pour ces derniers/ères, il peut s'agir de représentant-e-s des partis, mais aussi, suivant les commissions, de membres « apolitiques » : des citoyen-ne-s intéressé-e-s par un domaine ou des représentant-e-s nommé-e-s sur proposition d'une autre collectivité qu'ils/elles représentent (conseil des parents, communautés religieuses, etc.). Il s'agit là sans conteste de contributions précieuses au travail essentiel des commissions. Tous/tes les membres des commissions sont nommé-e-s pour une durée de 4 ans - c'est -à-dire pour la durée d'une législature - selon le Règlement des commissions, qui ne dit rien de spécifique sur les membres nommé-e-s par le municipal. Or, il s'avère que dans la pratique, la commune écrit à la fin de chaque législature « aux membres des commissions dont le mandat s'achève avec la période de quatre ans et qui ne sont pas réélus par le Conseil général » et leur propose « la poursuite tacite du mandat si aucune demande de renonciation ne [lui] parvient ».

Cet usage de renouvellement tacite par le Conseil municipal pose un certain nombre de questions :

- Dans quelle mesure cet usage fait-il l'objet d'une information officielle ?
- Peut-on assurer que cet usage est bien conforme ou ne porte pas à confusion par rapport aux règlements communaux en vigueur ?
- Dans le cas des représentant-e-s, ne serait-il pas logique que le renouvellement tacite soit soumis aux collectivités qui les proposent (partis, conseils, communautés) plutôt qu'aux représentant-e-s eux/elles-mêmes ?
- Finalement, un tel usage ne risque-t-il pas de freiner l'intérêt et la participation de nouvelles personnes et donc le renouvellement de ces commissions ?

☒

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, donne connaissance de l'interpellation suivante : « Gestion intégrée des pâturages communaux loués. Intégration des principes de gestion dans les contrats de beaux des pâturages communaux. Les pâturages boisés correspondent à une forme traditionnelle d'utilisation mixte agricole et forestière. De nombreuses espèces profitent de cette mosaïque de milieux herbacés et boisés. La qualité écologique d'un pâturage boisé dépend de l'apport de fumure, du taux de boisement, de la diversité du peuplement, du type de bétail et de la durée de la pâture. Le rôle social et touristique du pâturage boisé est fort : il est un élément fondamental du paysage régional. Pour assurer sa pérennité et ses fonctions multiples, le pâturage boisé doit faire l'objet d'une gestion intégrée de ses fonctions agricoles, sylvicoles, sociales et naturelles. Le rajeunissement de la strate arborée, le maintien des petites structures (murs, buissons, surfaces humides, etc.) et la lutte contre l'embroussaillage (si possible, sans produits phytosanitaires...) sont les principaux enjeux à gérer. Sur les surfaces d'estivages communautaires, des actions importantes ont déjà été réalisées et sont encore renouvelées. On peut ici rappeler que Tramelan a réalisé le premier plan de gestion intégré des pâturages boisés (PGI) dans le cadre d'un projet Interreg. De plus, la commission agricole est compétente pour l'entretien des surfaces et peut donc intervenir selon les besoins pour encore améliorer la situation. Sur les pâturages faisant l'objet d'un contrat de bail à ferme, la situation est plus complexe, notamment parce que le contrat de location ne contient pas de dispositions particulières concernant l'entretien. Les contrats de baux se renouvellent tacitement tous les 8 ans, mais peuvent être complétés et revus lors du renouvellement. Selon les articles 8 LCFO et 3 LCPN, la commune et le propriétaire (dans le cas présent aussi la commune) sont tenus de gérer les forêts et les milieux naturels de manière à assurer leurs diverses fonctions.

Question :

Le Conseil municipal pourrait-il réviser les contrats de baux à ferme de pâturages communaux en y intégrant les principes de la gestion intégrée, en particulier :

- le taux minimal de renouvellement de la strate boisée par la création d'exclos ou d'îlots de rajeunissement,

- les méthodes et les mesures de lutte contre l'embroussaillage,
- et les principes de promotion et de maintien des petites structures. »

13. Petites questions

Le président cède la parole en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

☒

Ismaël Favre, PS, a constaté des dégradations sur la place de pique-nique de Fontaine rouge. Est-il prévu de les enlever ?

André Ducommun, CM, regrette que depuis cinq semaines des incivilités sont constatées tous les week-ends sur la place de Tramelan. La commune évalue les montants des dégâts sur les façades de La Printanière, faits parallèlement à ceux dans le secteur de la Fontaine rouge. Une plainte sera déposée et les réparations se feront dans la foulée.

☒

Marc Sifringer, PS, s'arrête sur le passage à vélo qui va de la Violette aux Reussilles. Il demande s'il serait possible de l'élargir ou de le supprimer parce qu'il n'est plus possible d'y passer actuellement !

☒

Vincent Vaucher, PS, rappelle que fin 2017, une demande du PS avait été formulée pour placer un panneau « cul de sac » à la fin de la rue Virgile-Rossel. Malgré la réponse positive et une installation annoncée pour courant 2018, rien n'a encore été entrepris.

Philippe Augsburger, maire, regrette cet impair et annonce que cette pose sera réalisée rapidement.

☒

Vincent Vaucher, PS, explique qu'aux alentours de la Violette, sur la droite, il y a un petit chemin difficilement praticable (beaucoup d'herbes et une haie imposante). Il demande s'il est possible de le rendre praticable.

☒

Werner Liechti, PEV, est étonné de voir que le nouveau règlement du Conseil général n'est toujours pas en ligne sur le site de Tramelan.

☒

Vital Gerber, Groupe Débat, évoque la sécurité sur le chemin de l'école. Un postulat intitulé « Tous à pied à l'école » avait été déposé lors de la précédente législature par Isabelle Geiser. Une enquête a été réalisée auprès de tous les parents d'élèves de Tramelan par le bureau Citec. Le résultat de l'enquête a été présenté au groupe de travail courant 2018. Ce rapport a été remis au Conseil municipal le 31 janvier courant et circule dans différents services, selon une information fournie par M. le maire. Pour V. Gerber, la récente démission des responsables des patrouilleurs scolaires rappelle l'importance de ce dossier. Il demande donc dans quel délai le groupe de travail sera à nouveau convoqué pour donner suite au rapport Citec et au postulat.

14. Correspondance au Conseil général

Aucune correspondance n'est à signaler.

15. Demande d'un crédit d'engagement de 150056 fr. 80 TTC destiné au remplacement du véhicule du réseau de l'électricité, décompte final

Mathieu Chaignat, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total de l'acquisition s'est élevé à 150056 fr. 80 TTC, soit un crédit non utilisé de 4815 fr. 20 par rapport au crédit d'engagement de 154872 francs TTC accordé par le Conseil général du 27 novembre 2017.

16. Revitalisation du Gôt, mesure PGEE N° 28, décompte final

Mathieu Chaignat, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à 228006 fr. 20 TTC, soit un crédit non utilisé de 563993 fr. 80 par rapport au crédit d'engagement de 792000 francs TTC accordé par le corps électoral le 23 septembre 2012. Le montant brut des travaux s'est élevé à 665679 fr. 30 et celui des subventions touchées à 437673 fr. 10, indique M. Chaignat.

17. Divers

Le président laisse la parole à Vital Gerber, Groupe Débat, qui fait la déclaration suivante en lien avec l'actualité : « Parité hommes-femmes en politique : hommage et appel. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, En cette première moitié d'année 2019, la parité hommes-femmes a régulièrement fait l'objet de l'actualité, culminant avec la grève des femmes voici 10 jours : un signe fort, qui a montré toute l'étendue et toute l'urgence de la question de l'égalité entre hommes et femmes. Dans ce contexte, j'aimerais ici rendre hommage aux « pionnières » dans notre village, aux premières femmes qui se sont lancées en politique au niveau communal. J'aimerais en particulier rappeler en mémoire les premières femmes à avoir été élues dans nos instances politiques à Tramelan :

- Ruth Bartlomé et Anna Bühler (PAB, qui deviendra plus tard UDC) ainsi que Gisèle Juillerat(PS), les trois premières femmes élues au Conseil général, en 1971

- Ulrike Droz (PS), première femme élue au Conseil municipal, en 1979, il y a 40 ans

- Danielle Munier (Pluriel, qui deviendra plus tard Débat), première femme élue à la présidence du Conseil général en 1999, il y a 20 ans



Au nom du Conseil général

Le Président : Thierry Gagnebin

Le Secrétaire du procès-verbal : Hervé Gullotti

- Milly Bregnard (PS), première et seule femme à ce jour élue à la mairie, en 2002.

Cet hommage va aussi à toutes celles qui sont venues par la suite, ainsi qu'à toutes celles qui n'ont peut-être jamais été élues ou qui ont œuvré à leur manière pour les droits des femmes. Ce regard en arrière nous incite aussi à regarder en face la situation présente. Mesdames, Messieurs : sur 37 élu-e-s dans ce Conseil général, nous sommes 32 hommes, et 5 femmes. 5 sur 37, cela signifie 13,5% de femmes. Que les femmes soient minoritaires et sous-représentées dans les législatifs, c'est malheureusement une situation généralisée en Suisse ; mais ne serait-ce qu'en comparaison régionale, le taux de Tramelan est honteusement bas. Je crois qu'il faut le dire clairement : il n'est pas normal, en 2019, que les femmes ne représentent que 13.5% des membres d'un législatif communal, et que l'on soit encore aussi loin - aussi loin ! - de la parité hommes-femmes au niveau politique. Cette déclaration se veut donc aussi un appel pour l'avenir : je vous invite, je vous invite à lancer une réflexion dès aujourd'hui, pour s'interroger sur les causes, pour chercher des pistes, pour encourager et permettre l'élection de femmes, pour viser et atteindre la parité dans nos instances politiques locales. Je vous invite à travailler ensemble dans ce sens et à revenir ici avec des propositions concrètes ; en vue des prochaines élections dans 3 ans, quels changements opérationnels-nous ? En mémoire des pionnières, et pour l'avenir de nos filles. Je vous remercie de votre attention. »

En notes de bas de page, V. Gerber remercie la Chancellerie municipale et l'archiviste Alain Droz pour les renseignements fournis. Il prend également l'exemple de Saint-Imier qui compte 32,2% de femmes au Conseil de Ville. Il se réfère aussi à l'article « Il reste encore beaucoup de boulot avant d'atteindre la parité en politique », Le Quotidien jurassien, 29 mai 2019.

☒

Marc Sifringer, PS, remercie le Conseil municipal pour les informations fournies ce soir. Il l'encourage à poursuivre de la sorte.

☒

Le président rappelle que les conseillères générales et les conseillers généraux sont invités à l'apéritif des commissions qui se tiendra le mercredi 21 août 2019 à 18h à la Loge de la Chaux. Une invitation suivra.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance. à 21 h25.

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du vendredi 5 au jeudi 11 juillet:
Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86.
Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45.
Dimanches et jours fériés: 11 h-12h,
19h15-19h45.

TRAMELAN
Du vendredi 5 au jeudi 11 juillet:
Pharmacie Plus Schneeberger,
032 487 42 48, M^{me} A. Vargas.
Dimanches et jours fériés: 11 h-12h
et 18 h30-18 h45.

*Changement de service le vendredi
à 8 h. Les éventuelles modifications
de dernière minute du service de garde
seront annoncées sur le répondeur
de la pharmacie concernée.*

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24
0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
**Samedi, dimanche, jeudi
et jours fériés:** 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD
VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile,
soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

Trouvé

Montre Swatch
verte
trouvée le 30 juin
à Cormoret

032 944 11 13

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN
rue du Pont 20
Judi: 16 h-18 h
Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Judi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE
SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses
selon programme
(à voir sur le site internet)
Judi: 15h15-18h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h15-18h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.berguel

BIBLIOTHEQUE UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 3 septembre: 15 h15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 6 juillet: 9 h45-11 h45

FRINVILLIER
Mardi 20 août: 16 h30-17 h15

ORVIN centre du village
Mardi 20 août: 17 h45-19 h30
En cas de route fermée ou de travaux,
le bibliobus peut s'arrêter à la rue des
Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 23 août: 17 h30-19 h15

ROMONT entrée du village
Vendredi 23 août: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 27 août: 16 h30-19 h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 23 août: 14 h30-15 h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17 h-18 h30

CORTÉBERT école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13 h30-14 h, 19 h30-20 h
Fermeture: jusqu'au 20 août

COURTELARY collège
Lundi: 15 h-17 h30
Mardi: 17 h-19 h
Judi: 15 h-16 h30
Vendredi: 9 h30-10 h30

**BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE
SAINT-IMIER** rue du Marché 6
Mercredi: 14 h-18 h
Judi et vendredi: 9 h-11 h, 14 h-18 h
1^{er} samedi du mois: 10 h-11 h30
Vacances d'été: dès la semaine
du 8 juillet jusqu'à la réouverture
normale le mercredi 21 août,
la bibliothèque est ouverte les jeudis
11, 18, 25 juillet (jeudi 1^{er} août
fermé!) et les jeudis 8 et 15 août,
de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h.
Dès la rentrée, elle sera ouverte
tous les vendredis jusqu'à 19 h.
Située dans le bâtiment
du Relais culturel d'Erguël,
la Bibliothèque régionale
vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILLIER collège
Lundi: 17 h30-19 h30
Mercredi: 16 h-18 h
Fermeture: du 15 juillet au 18 août

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15 h15-17 h15
Judi: 17 h-19 h
Fermeture: jusqu'au 19 août

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h
Judi: 18 h15-19 h15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: 10 h-18 h
(dernière entrée à 17 h)
24 et 31 décembre: 10 h-16 h

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9 h30-18 h
2^{es} jeudis du mois: jusqu'à 22 h
24 et 31 décembre: 9 h30-16 h

Lundis ouverts: vacances scolaires
et jours fériés régionaux
Fermetures annuelles: 25-26 déc.,
1-2 janvier et du 7 au 18 janvier 2019

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT
halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h
Gym Fit: mercredi 9 h-9 h55
Gym Seniors: mercredi 10 h-10 h55

Si vous avez 55 ans et plus, dames et
messieurs, les leçons sont ouvertes
à tout le monde. L'expérience vous
tente? Venez nous rejoindre.
079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi: 16 h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14 h15
Leçons ouvertes à tout le monde

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER
rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15 h-18 h
*Maria Concetta Houriet
responsable, 032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/
ludotheque*

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
Chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9 h-12 h
Lundi-vendredi: 13 h-18 h
Mercredi: 13 h-20 h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

**JEANGUI ARCHIVES
ANABAPTISTES** chapelle
Sur réservation.
079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
ORVIN, au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

PISCINES

PISCINE DU CHÂTEAU
TRAMELAN
Chemin du Château 30
Lundi à dimanche: 9 h-20 h
Septembre: 9 h-19 h
Caisse: 032 487 59 50
Buvette: 032 487 59 26

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIER, Sur le Pont
Lundi à dimanche: 9 h-20 h
Septembre: 9 h-19 h
032 941 28 42

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux
de se désaltérer!

Gardiennage: week-end des 10 et
11 août assuré par Nicolas Mermod et
Philippe Vuillaume.

Fête Champêtre: 6 et 7 juillet
Village en fête: du 23 au 25 août
Sortie d'automne: 14 septembre

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h30-12 h
Fermeture: du 22 juillet au 9 août
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8 h30-11 h30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h30-11 h30, 16 h-17 h
Vendredi: 8 h30-11 h30
Fermeture: du 15 au 26 juillet, ainsi
que les 1^{er} et 2 août
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30, admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15 h-18 h **Mardi:** 9 h30-11 h45
Mercredi: 9 h30-11 h45, 14 h30-16 h30
Judi: 9 h30-12 h
Vieille-Rue 1, 2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 940 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10 h-12 h
Judi: 10 h-12 h, 16 h-18 h
Fermeture: du 15 juillet au 4 août
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi: 8 h-12 h
Mardi: 8 h-12 h, 14 h-17 h
Judi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01, admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10 h-12 h
Mardi et jeudi: 16 h-17 h30
Fermeture: du 19 juillet à midi au
5 août à 10 h, urgence: 079 674 51 02
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière, 032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16 h-18 h
Mét. des Princes 13, 2723 Mt-Tramelan
032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi: 16 h-18 h (perm. maire: 19 h)
Mercredi: 10 h30-12 h **Judi:** 16 h-18 h
Fermeture: du 22 juillet au 9 août
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch, www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h30-12 h
Fermeture: du 22 juillet au 9 août,
urgence: 079 251 34 48, 079 338 14 66
Grand-Rue 54, 2603 Péry, 032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'informations

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances
de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens
Claudia Lopes
Coraline Bolle
Nicolas Schaeffer

Impression: Druckzentrum Bern

Distribution: La Poste

RENAN
Lundi: 8 h-12 h, 13 h30-18 h30
Mardi-vendredi: 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16 h-18 h **Judi:** 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07, info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me: 8 h-11 h45, 14 h-17 h
Judi: 14 h-18 h
Vendredi: 8 h-11 h45, 14 h-16 h
Horaires réduits: après-midis et jeudis
fermés du 15 juillet au 9 août
Rue Agassiz 4, 2610 St-Imier, CP 301
032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9 h30-11 h30
Mardi et jeudi: 15 h30-17 h30
Fermeture: du 15 juillet au 9 août,
urgence: 079 411 15 87
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je: 8 h-12 h, 16 h-17 h30
Vendredi: 8 h-12 h
Fermeture: du 22 juillet au 4 août
(fermé au public les 11 et 12 juillet)
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILLIER
HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Judi: 8 h-12 h, 13 h30-17 h30
Fermeture: du 12 juillet à 12 h jusqu'au
5 août à 8 h, urgence: 079 590 77 36
PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8 h-12 h, 13 h30-16 h
Judi: 8 h-12 h, 13 h30-17 h30
Mardi, mercredi et vendredi: 8 h-12 h
Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch
– Crèche « Les Razmokets »:
032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9 h-11 h45, 14 h-16 h45
Mercredi: 14 h-16 h45
Judi: 9 h-11 h45, 14 h-18 h
Vendredi: 9 h-11 h45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9 h-12 h
Fermeture: du 22 juillet au 2 août
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31, admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Ne jetez pas vos machines et appareils!

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

PARC CHASSERAL

De bonnes nouvelles de l'alouette lulu

Un recensement mené ce printemps par le Parc Chasseral, en partenariat avec la Station ornithologique suisse, a été effectué au Mont-Sujet et sur les hauts des Prés-d'Orvin. L'alouette lulu, un oiseau qui a fortement régressé depuis les années 1970, y est en nette progression en comparaison avec des relevés effectués en 2006-2007 et 2017.

L'alouette lulu fait l'objet de toutes les attentions. Près de la moitié de ses effectifs en Suisse se situe sur la chaîne jurassienne. Raison pour laquelle des recensements ont été menés en 2006-2007 et en 2017 en collaboration avec la Station ornithologique suisse sur une surface d'environ 30 km² dans le Parc régional Chasseral. Afin de documenter l'évolution de la situation, les relevés ont été réitérés cette année au Mont-Sujet et dans les hauts des Prés-d'Orvin, deux des secteurs les plus favorables au passereau.

Les résultats sont réjouissants. Au Mont-Sujet, 6 territoires ont été détectés contre 1 seul en 2006-2007 et 3 en 2017. Dans les hauts des Prés-d'Orvin, 9 territoires ont été trouvés, contre 4 en 2006-2007 et 7 en 2017. L'alouette lulu est très exigeante envers la qualité de son habitat, constitué de pâturages maigres extensifs, riches en fleurs et en structures comme des tas de pierres, des dalles affleurantes, des buissons et des arbres isolés. Lorsqu'elle est recensée, un cortège d'autres espèces rares ou exigeantes sont également représentées.

On trouve notamment parmi ces autres espèces recensées le pipit des arbres (35 territoires au Mont-Sujet et 40 dans les hauts des Prés-d'Orvin), l'alouette des champs (14/3). D'autres espèces comme le



L'habitat de l'alouette lulu est constitué de pâturages maigres extensifs, riches en fleurs et en structures, comme des tas de pierres, des buissons ou des arbres isolés (photo © Parc Chasseral)

rougequeue à front blanc ou le coucou, devenu rare en bien des endroits, ont également été détectées. Le torcol fourmilier, un petit pic migrateur capable de bouger son cou comme un serpent lorsqu'il se sent menacé, affectionne également ces pâturages extensifs depuis quelques années. Il n'avait pas été détecté en 2006-2007 et seuls un ou deux avaient été entendus en 2017, alors que 5 territoires ont été dénombrés en 2019.

Le maintien de la population d'alouettes lulu sur la chaîne jurassienne est primordial pour garantir la survie de l'espèce dans notre pays. La qualité des habitats qu'elle occupe, comme au Mont-Sujet ou sur les hauts des Prés-d'Orvin, doit donc être maintenue, grâce à un travail respectueux des agriculteurs et des forestiers. Le maintien de ces habitats profitera également à d'autres espèces animales et végétales.



Des recensements menés au Mont-Sujet et sur les hauts des Prés-d'Orvin au printemps 2019 ont montré des résultats très réjouissants pour l'alouette lulu (photo © Parc Chasseral)

JURA BERNOIS TOURISME

Libell'lay : nouveau sentier nature de Bellelay

La nouvelle offre touristique Libell'lay, développée par Jura bernois Tourisme et la Commune de Saicourt, sera inaugurée le dimanche 7 juillet à Bellelay à proximité de la Maison de la Tête de Moine, lieu de départ et d'arrivée du sentier nature. Sur le thème des libellules, ce parcours ludique et didactique de 4 km est particulièrement bien adapté pour les familles. Il

peut être suivi en français ou en allemand.

L'inauguration est organisée conjointement avec la 50^e Fête des Cerises de Bellelay. Dès 11 h 30, les visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur place, de profiter d'activités pour les enfants et de se balader dans le marché de la Fête des Cerises. Des visites commentées gratuites du nouveau

sentier nature avec un spécialiste des libellules seront proposées plusieurs fois durant la journée. Le carnet de terrain accompagnant le sentier nature sera mis à disposition gratuitement pour les visiteurs durant cette journée.

Dimanche 7 juillet, 11 h 30
Maison de la Tête de Moine
www.j31.ch/fr/P50326



© Stéphanie Chouleur

EN SALLES

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

ETRE VIVANT ET LE SAVOIR

VENDREDI 5 JUILLET, 18 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 20 H
JEUDI 11 JUILLET, 18 H

d'Alain Cavalier. Evocation de son amie Emmanuèle Bernheim, écrivaine et scénariste. En français. 16 ans. Durée 1 h 22.

SPIDER-MAN : FAR FROM HOME

VENDREDI 5 JUILLET, 20 H
SAMEDI 6 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 17 H

de Jon Watts, avec Tom Holland, Jake Gyllenhaal. Après les événements de « Avengers : Endgame », Spider-Man doit faire face à de nouvelles menaces dans un monde qui a changé pour toujours. En français. Durée 2 h 10.

MA

VENDREDI 5 JUILLET, 22 H 30
MARDI 9 JUILLET, 20 H

de Tate Taylor, avec Octavia Spencer, Juliette Lewis. Sue Ann, une femme solitaire vit dans une petite ville de l'Ohio. Un jour, une adolescente ayant récemment emménagé, lui demande d'acheter de l'alcool pour elle et ses amis. En français. 14 ans (sugg. 16). Durée 1 h 40.

TOY STORY 4

SAMEDI 6 JUILLET, 15 H
SAMEDI 7 JUILLET, 14 H

reprise.

AU ROYAL À TAVANNES

IBIZA

VENDREDI 5 JUILLET, 20 H
SAMEDI 6 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 17 H

d'Arnaud Lemort, avec Christian Clavier, Mathilde Seigner, Joey Starr. Philippe et Carole, tous deux divorcés, viennent de se rencontrer. Très amoureux, Philippe est prêt à tout pour se mettre les deux ados de Carole dans la poche. Il propose un deal au fils aîné : s'il a son bac, c'est lui qui choisit leur lieu de vacances. Et ce sera Ibiza ! En français. 10 ans (sugg. 14). Durée 1 h 26.

GATEWAYS TO NEW YORK

DIMANCHE 7 JUILLET, 20 H
MARDI 9 JUILLET, 20 H

de Martin Witz. L'histoire du grand ingénieur suisse Othmar H. Ammann qui part aux Etats-Unis en 1904 et redéfinit les règles de l'art de la construction de ponts. En VO s.-t. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 28.

ANNA

MERCREDI 10 JUILLET, 20 H 30
VENDREDI 12 JUILLET, 18 H
SAMEDI 13 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 14 JUILLET, 17 H

de Luc Besson, avec Sasha Luss, Helen Mirren, Luke Evans. Anna, le prochain thriller de Luc Besson mêlera les univers de deux longs-métrages emblématiques de sa carrière, Nikita et Léon. En français. 16 ans. Durée 1 h 59.

YESTERDAY

JEUDI 11 JUILLET, 20 H 30 VO
VENDREDI 12 JUILLET, 20 H 30
SAMEDI 13 JUILLET, 18 H
LUNDI 15 JUILLET, 20 H 30 VO

de Danny Boyle, avec Lily James, Himesh Patel et Kate McKinnon. Récompensé aux oscars, le réalisateur Danny Boyle s'allie au brillant scénariste Richard Curtis pour une nouvelle comédie Working Title. En français et VO s.-t. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 57.

LE DAIM

DIMANCHE 14 JUILLET, 20 H 30
MARDI 16 JUILLET, 20 H 30
VENDREDI 19 JUILLET, 20 H 30

de Quentin Durieux, avec Jean Dujardin, Adèle Haenel. Georges, 44 ans, et son blouson, 100% daim, ont un projet. En français. 16 ans. Durée 1 h 17.

LE ROI LION DU 17 AU 21 JUILLET

de Jon Favreau. Au fond de la savane africaine, tous les animaux célèbrent la naissance de Simba, leur futur roi.

TOY STORY 4

MERCREDI 10 JUILLET, 20 H
JEUDI 11 JUILLET, 20 H
SAMEDI 13 JUILLET, 17 H
DIMANCHE 14 JUILLET, 17 H

de Josh Cooley. Woody a toujours privilégié la joie et le bien-être de ses jeunes propriétaires – Andy puis Bonnie – et de ses compagnons, n'hésitant pas à prendre tous les risques pour eux, aussi inconsidérés soient-ils. En français. 6 ans (4 acc.). Durée 1 h 40.

SPIDERMAN FAR FROM HOME

JEUDI 11 JUILLET, 20 H
VENDREDI 12 JUILLET, 20 H
SAMEDI 13 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 14 JUILLET, 20 H

voir ci-contre.

Puis relâche jusqu'au 21 août !

Le clin d'œil

Attribution des Jeux Olympiques d'hiver 2026

LE COMITÉ OLYMPIQUE
A ATTRIBUÉ LES J.O. 2026
AAAAA...

COCA-COLA,
SWATCH ET
MC DONALD !!!



Tony

FSG SAINT-IMIER / ATHLÉTISME

Nos sportifs ont fait fort!

Trois titres lors des championnats jurassiens et neuchâtelois à Delémont, deux médailles lors des championnats régionaux Ouest à Lausanne, quatre médailles lors de la finale cantonale de l'UBS Kids Cup dont un athlète qualifié pour la finale suisse

Cinq athlètes de la FSG Saint-Imier ont brillé lors des championnats jurassiens et neuchâtelois qui se sont déroulés à Delémont le 15 juin, avec une moisson de huit médailles et trois titres: Mélissa Rosselet au saut en hauteur et Coralie Rohrer au lancer du poids et du disque.

Lors des championnats régionaux Ouest les 22 et 23 juin, deux médailles récoltées par les athlètes de la FSG Saint-Imier.

Dix athlètes ont participé à la finale de l'UBS Kids Cup qui s'est déroulée à Delémont le 29 juin avec un résultat très positif: quatre médailles et la qualification de Mathieu Chatelain à la finale suisse de l'UBS Kids Cup qui se déroulera à Zurich le 31 août.

Championnats jurassiens et neuchâtelois

U16W: Cassandra Pasquier a terminé 3^e au lancer du poids avec 8.83 m et 3^e au lancer du disque avec 23.26 m.

Sara Drndar a terminé 5^e au lancer du poids avec 8.13 m et 4^e au saut en hauteur avec une barre à 1.25 m.

U18W: Coralie Rohrer a terminé 1^{er} au lancer du poids avec un jet de 12.26 m (record personnel) et 1^{er} au lancer du disque avec un jet de 30.98 m.

Mélissa Rosselet a terminé 1^{er} ex aequo au saut en hauteur avec une barre à 1.45 m.

U16M: Raphaël Chatelain a terminé 2^e au lancer du poids avec un jet de 12.38 m, 2^e au lancer du javelot avec un jet de 35.21 m (record personnel) et 3^e ex aequo au saut en hauteur avec une barre à 1.55 m (record personnel).

Championnats régionaux Ouest:

U18W: Coralie Rohrer a terminé 3^e au lancer du poids avec un jet de 12.14 m et 4^e au lancer du disque avec un jet de 31.58 m (record personnel).

U16M: Raphaël Chatelain a terminé 6^e ex aequo au saut en hauteur avec 1.64m (record personnel).

U14M: Mathieu Chatelain a terminé 2^e au lancer du poids avec un jet de 10.80 m

Noa Bürki a terminé 4^e ex aequo au saut en hauteur avec 1.40m.

Finale Cantonale de l'UBS Kids Cup:

W9: 10^e Solène Mafille

W10: 4^e Amy-Lou Terraz et

11^e Aline Dias

W11: 3^e Deborah Pasquier

W12: 6^e Elodie Rosselet

M08: 7^e Léandro Dias

M12: 2^e Noa Bürki

M13: 1^{er} Mathieu Chatelain

M14: 6^e Matthieu Salgat

M15: 3^e Raphaël Chatelain

Un grand bravo à tous les athlètes. | Les entraîneurs



Premier rang de gauche à droite: Aline Dias, Léandro Dias, Yacine Gegik, Noa Bürki, Deborah Pasquier, Solène Mafille, Amy-Lou Terraz, Lou Pessotto. Deuxième rang de gauche à droite: Coralie Rohrer, Elodie Rosselet, Mélissa Rosselet, Raphaël Chatelain, Cassandra Pasquier, Mathieu Chatelain, Matthieu Salgat, Adine Kimani, Sara Drndar.

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Toujours le même cap!

Compte-rendu de l'assemblée générale du HC Tramelan

Réunis en assemblée générale ce jeudi 27 juin dans l'auditorium du CIP (ventilation réglée au maximum!), les 52 membres présents ont pris connaissance des résultats administratifs de la saison 2018-2019, par la voix de son président Frédéric Haefeli et de son team.

Pour cette troisième saison à la tête des requins, le président s'est dit réjoui par les résultats sportifs de ses équipes qui se maintiennent toutes dans leur niveau de jeu respectif. Bémol pour les novices, absents du championnat faute de contingent, et dont la maigre garniture s'est greffée à celle de Saint-Imier.

Très belle saison pour la première qui termine en tête du 1^{er} tour et sort - aïe! - en demi-finale de play-offs contre Delémont. Une première équipe qui attire désormais les jeunes talents de la région qui

cherchent à progresser en bénéficiant du coaching de Martin Bergeron. Un Martin Bergeron dont les compétences ont été relevées par le président, ainsi que la bonne entente qui unit les deux hommes: elle génère une énergie positive et constructive pour le club.

L'intégration des jeunes a également été respectée, telle que voulue par le comité, preuve en est la composition de l'équipe!

Dans les points forts, Frédéric Haefeli redira son désappointement de début de saison quant à la convention Tramelan/Saint-Imier (ndlr: ouverture des patinoires respectives différée de 2 semaines, une année sur deux, sans préavis des clubs) mais se dira heureux d'avoir pu dépanner les Bats en mal de glace, non pas de deux semaines comme initialement prévu, mais bien de deux mois, avant qu'ils ne puissent enfin entrer dans

leur nouvelle arène. Une aventure qui se terminera en beauté lors de l'inauguration, car l'honneur d'ouvrir le bal reviendra à nos moskitos qui joueront le tout premier match de la Clientis Arena, en laissant sportivement la victoire à leurs adversaires!

Autre point fort de la saison, le «ouf» de soulagement à l'annonce du «oui» massif voté en janvier par le législatif pour l'achat de nouvelles bandes (sécurité oblige). Remerciements appuyés au conseil général et au conseil municipal qui ont soutenu le projet.

Les requins de la finance

Acceptés par l'assemblée, les comptes de l'exercice affichent un léger excédent bénéficiaire de 192 fr. 30. Un résultat équilibré qui fait la part belle au championnat d'agrès du jura bernois organisé par le HCT à Corgémont en avril 2018. Les

prévisions affichent quant à elles une perte de 1000 fr. sur un budget 2019-2020 de 292'900 fr.

Accent sur la formation

Les cours de Powerskating & Goalies seront reconduits, toujours le samedi matin. Le bénéfice de ces cours sur les progrès techniques de nos jeunes n'est plus à prouver et, si Tramelan est précurseur en la matière, le powerskating (technique de patinage) est un passage obligé dans la formation hockeyistique des meilleurs clubs du monde. Ouverts au public (payable à la fois ou sur abonnement), ils sont gratuits pour les membres du HCT. Luc Berlincourt, initiateur de ce projet soutenu par Précitrame Machines SA, tire un bilan positif de cette première saison avec une belle affluence de joueurs externes, issus notamment des clubs d'Ajoie, de Bienne, de La Chaux-de-Fonds, de Moutier, de Delémont et de Crémines.

Au tableau des entraîneurs, les arrivées de Marco Dick pour les U15Top (Minis A) et, comme déjà annoncé, de Patrick Glanzmann pour les U20A (juniors Top). «Patrick, reste sur ta lancée, une place de champions suisses pour nos juniors m'ira très bien!» lui lancera le président, eu égard au titre obtenu avec sa précédente équipe (SC Lyss)!

Contingent de la 1^{re} équipe

Pour les gardiens: Lukas Mani, Raphaël Gigon.

Pour les attaquants: Dany Kocher, Hugo Vuilleumier, Emeric Thomet, Adrien Donzé, Jonathan Pelet, Olivier Frieden, Bryan Dick, Joey Hostettmann, Julian Beruwalage, Jason Steiner, Cédric Niederhauser, Ken Steiner, renforcés par l'arrivée de Rayan Vermeille et Alan Steiner.

Pour les défenseurs: Swen Burri, Yann Graber, Kevin Salvisberg, Quentin Gerber, Yann Kohler, Luc Berlincourt, renforcés par Gaëtan Forster.

Départs: Loïc Jeanrenaud, Scott Vuilleumier, Mathieu Charmillot, Quentin Wüthrich, David Sauvain, Joel Hartmann, Théo Choulet.

Comité

Sébastien Grianti (vice-président), tire sa révérence après de nombreuses années de dévouement pour lesquelles il est chaleureusement remercié.

Sont reconduits pour un an: Frédéric Haefeli (présidence), Lise Neukomm (secrétaire verbal), Camille Casalino (admin. technique), Loïc Jeanrenaud (resp. technique), Pascal Finazzi (sponsoring), André Lienhard (events), Cindy Freudiger (finances) et Magali Haefeli (communication/corresp.).

La vice-présidence reste vacante.

Mouvement de soutien au HCT

Autre levier d'appui au club, le Mouvement de soutien au HCT (anciennement club des 100) qui se recommande pour ses cartes or à 1000 fr., carte argent à 500 francs et carte bronze à 100 francs. Chaque carte donnant droit à diverses contreparties allant d'un repas gratuit à une montre d'une valeur de 1000 francs Les commandes de cartes se font directement auprès du président Claude Landry (079 415 74 86).

Mais encore...

Les cotisations ne subissent aucune augmentation (hormis 30 francs de frais de licence aux séniors). Il sera désormais demandé un minima de skateathon à toutes les équipes.

Les cartes supporter à 50 francs seront à nouveau vendues par les membres. Avant tout marque de soutien envers le club, elles ont également valeur d'abonnement aux matchs de la 1^{re}. Et nouveauté cette année: pour deux pizzas servies au restaurant de la Place à Tramelan, une sera offerte sur simple présentation de la carte!

L'action vin est renouvelée avec de nouveaux cépages. Après Jean-Pierre Béguelin, qui avait embelli de son art la cuvée 2018-2019, c'est au tour de notre inconditionnel hockeyeur Bernard Houriet de se prêter à l'exercice de l'étiquette. Bulletins de commande disponibles sur le site ou auprès des membres, et retrait du vin dès septembre, directement chez Paratte Vins.

Pour terminer, le site internet du club a fait peau neuve. Mis en ligne le jour même, il présente un graphisme plus attractif et de nouvelles fonctionnalités, dont celle de s'adapter à tout écran, plus un compte à rebours pour le prochain match des requins... dans 68 jours à compter de cette assemblée générale! Bonne visite www.hctramelan.ch.

Agenda

- 21 août 2019 Shooting photos et soirée
- 31 août 2019 Fondue géante à la Marelle
- 3 novembre 2019 Swiss Ice Hockey Day
- 8-10 novembre 2019 Bar au comptoir de Tramelan
- 30 novembre 2019 Postfinance Trophy (tournoi des écoliers)
- 31 janvier 2020 Skateathon
- 24 avril 2020 Soirée de clôture CIP
- 25 juin 2020 Assemblée générale



ASSOCIATION DES TIREURS VÉTÉRANS DU JURA BERNOIS (ATVJB) ☺

Sortie amicale pour les Vétérans



Les gagnants du jass de gauche à droite: Jean-Marc Paroz, Philippe Paroz, Walter Gerber © hl



Les vainqueurs du tir de gauche à droite: Yvan Voiblet, Jean-Claude Brand, Jean Boegli © hl

Jeudi 13 juin a eu lieu la traditionnelle journée amicale de l'Association des tireurs vétérans du Jura Bernois. Organisée comme de coutume de main de maître par l'ami Robert Cudré-Mauroux, les tireurs se sont donnés rendez-vous à Saint-Imier devant les portes de l'entreprise Tudor Scan Tech S.A. Cette usine conçoit et fabrique une gamme de scanners permettant de radiographier des avions, des containers et d'autres véhicules afin d'y détecter d'éventuels objets suspects (armes, explosifs, drogue etc.) mais également de déceler des microfissures à bord des avions civils et militaires.

Les visiteurs ont pu assister à une petite démonstration. A l'aide d'un treuil, un petit avion perché devant l'usine est entièrement passé dans le scanner en moins de deux minutes. Une image rendue en temps réel a

révélé les différents objets suspects cachés pour les besoins de la démonstration. Les vétérans ont été très impressionnés.

A noter que l'entreprise a été primée à deux reprises au Salon des inventions de Genève. Elle a également obtenu la certification BREEAM pour son bâtiment. Il s'agit d'une norme écologique particulièrement exigeante.

La journée s'est poursuivie par le tir amical au stand de Courtelary avec le programme habituel (5 coups d'essai, 10 coups). Grâce aux bonnes conditions, d'excellents résultats ont été enregistrés.

Cat. A: Jean-claude Brand 97 pts, Fritz Fiechter 95 pts, Michel Franz 94 pts, Lucien Châtelain 94 pts, Frédéric Sunier 93 pts.

Cat. D: Yvan Voiblet 95 pts, Charles Liechti 91 pts, Erwin Michel 89 pts, Rodolphe

Fankhauser 88 pts, Robert Cudré-Mauroux 86 pts.

Cat. E: Jean Boegli 91 pts, Franco Viloz 90 pts, Bernard Méritat 90 pts, Werner Muster 89 pts, Rodolphe Schaer 88 pts.

Pistolet: Pierre-André Nicolet 92 pts, Bernard Grosjean 92 pts.

Après l'apéro et l'excellent repas fourni par un traiteur de l'endroit, l'après-midi était consacré au jass, schibre normal, sans annonce. Les gagnants: 1. Philippe Paroz 4202 pts, 2. Jean-Marc Paroz 4148 pts, 3. Walter Gerber 4108 pts, 4. Francis Grünenwald 4087 pts.

Cette journée amicale s'est terminée autour du verre de l'amitié et dans la bonne humeur par la proclamation des résultats. Félicitations et un tout grand merci à Robert et son équipe pour la parfaite organisation de cette belle rencontre. |hl

Préavis : fermeture

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains

Pour la publication d'un article sportif avant les vacances : le délai est lundi soir 8 juillet

Première parution après les vacances : le vendredi 9 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août

D'ores et déjà, bel été à tous !



SOCIÉTÉ DE TIR AU PISTOLET LA VIGNEROLE 🏹

Sortie de section au 12^e Tir cantonal

Cette année, la sortie de section de la société La Vignerole a amené 9 tireurs le week-end du 22 et 23 juin dernier du côté de Altstätten dans le canton d'Appenzel Rhodes-Extérieures

Le samedi était réservé aux tirs proprement dit, alors que le dimanche était plus une journée récréative passée dans le parc d'attraction Conny Land à Lipperswil.

Résultats 25 m

– Maîtrise à 25 m: Vreni Mathez (544 pts) qui réussit la grande, Yann Schindler (488 pts) qui loupe la petite maîtrise pour quelques points

– Médaille triple: Vreni Mathez, Bernard Grosjean et Christophe Hazard
 – Médaille simple: Yann Schindler, Cédric et Henri Mathez
 – Cible de section: moyenne de section 139.196 pts. Christophe Hazard 142 pts, Cédric Mathez et Yann Schindler 140 pts, Vreni Mathez 137 pts et Bernard Grosjean 129 pts
 – Cible série: Henri Mathez 98 pts, Christophe Hazard 93 pts et Bernard Grosjean 90 pts

– Cible Appenzel 25 m: Christophe Hazard 93 pts et Bernard Grosjean 86 pts

Résultats 50 m

– Cible de section: Vreni Mathez 84 pts
 – Cible Art 100 rayons: Vreni Mathez 418 pts, Christophe Hazard 414 pts

C'était un week-end merveilleux avec bien entendu beau-

coup d'anecdotes et la possibilité de découvrir un coin de la Suisse qui en vaut la peine.

Les résultats en détails sont disponibles sur le site: <https://resultat.schuetzenportal.ch/Home/Index?evt=ARKSF2019>
 Toutes les informations sur la société ainsi que les photos des diverses manifestations sont disponibles sur le site internet www.lavignerole.ch

|grh

HALTÉRO CLUB TRAMELAN 🏋️

Tournoi MFX

Le tournoi MFX samedi dernier à Tramelan a tenu toutes ses promesses et les juniors ont réussi de belles prestations! Les résultats pour la journée de samedi sont les suivants:

Scratch

1^{er} Yannick Sautebin 280 kg au total; 2^e Amos Ferrari 246 kg au total; 3^e Yannick Tschan 240 kg au total.

Interclub

1^{er} Tramelan: Yannick Sautebin, Yannick Tschan, Dwayne Fiaux et Julien Gagnebin; 2^e Moutier: Antoine Lab et Dimitri Lab; 3^e La Chaux-de-Fonds: Mathieu Loichot et Nelson Duarte.

Junior -55 kg

1^{er} Julien Gagnebin 134 kg au total; 2^e Alexandre Borel 109 kg au total; 3^e Dylan Sautebin 59 kg au total.

Junior -67 kg

1^{er} Dwayne Fiaux 168 kg au total; 2^e Xavier Chatelain 145 kg au total; 3^e Loris Vitello 40 kg au total.

Junior -73 kg

1^{er} Antoine Lab 200 kg au total.

Junior -81 kg

1^{er} Amos Ferrari 246 kg au total; 2^e Yannick Chatelain 130 kg au total; 3^e Haydan Pardo 67 kg au total.

Féminines -55 kg

1^{er} Caroline Pellaton 126 kg au total; 2^e Chiara Bruno 123 kg au total.

Féminines -59 kg

1^{er} Scheila Meister 159 kg au total; 2^e Stefanie Bur 127 kg au total; 3^e Noémie Racine 74 kg au total.

Féminines -64 kg

1^{er} Olivia Rast 126 kg au total; 2^e Giulia De Lullis 105 kg au total; 3^e Margarita Rodriguez 95 kg au total.

Féminines -71 kg

1^{er} Ute Inselman 144 kg au total; 2^e Kimy Tschan 116 kg au total; 3^e Deborah Matthey 109 kg au total.

Féminines >87 kg

1^{er} Lydia Sautebin 121 kg au total; 2^e Monica Pina 102 kg au total.

Elites -67 kg

1^{er} Jonathan Gruber 156 kg au total.

Elites -81 kg

1^{er} Mathieu Loichot 210 kg au total; 2^e Jonathan Prada Prada 200 kg au total; 3^e Dimitri Lab 194 kg au total.

Elites -96 kg

1^{er} Yannick Sautebin 280 kg au total; 2^e David Fichet 175 kg au total; 3^e Edmond Jacot 130 kg au total.

Elites -102 kg

1^{er} Yannick Tschan 240 kg au total; 2^e Elliott Michel-Grosjean 196 kg au total.

Elites -109 kg

1^{er} Claude Gagnebin 118 kg au total.



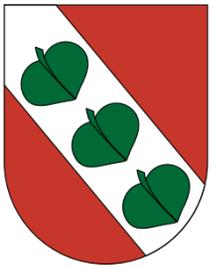
Membres de la Vignerole qui ont participé au tir cantonal

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT
DES SAPEURS-POMPIERS D'ERGUËL

Publication d'arrêté

Lors de son assemblée du 27 juin 2019, l'assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël a accepté le crédit d'engagement de 85 000 francs TTC pour l'acquisition en 2020 d'un nouveau véhicule de commandement.

Conformément à l'article 37 du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël cet objet est soumis au référendum facultatif. Au moins cinq pour cents du corps électoral ou les conseils communaux de trois communes affiliées représentant la majorité des pourcentages de répartition des frais peuvent lancer un référendum contre cet arrêté.

Les signatures devront être déposées, dans les 30 jours à compter de la présente publication, à la Préfecture de l'arrondissement du Jura Bernois à Courtelary.

Saint-Imier, le 5 juillet 2019

Le Conseil des sapeurs-pompiers d'Erguël

Cormoret



ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Dépôt public

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la commune municipale de Cormoret, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 17 juin 2019 est déposé publiquement, à l'administration communale du 5 au 25 juillet 2019.

Pendant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit à l'adresse du Conseil municipal.

Cormoret, le 5 juillet 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Sophie Moratel, Vieille-Route 34, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: Dany Wittwer, rue Saint-Gothard 52, 2300 La Chaux-de-Fonds et David Hermida Hernandez, chemin des Prés-Verts 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Auteur du projet: Juan Hermida, Vieille-Route 34, 2612 Cormoret.
Projet: transformation d'une remise en habitation.
Emplacement: Vieille-Route 28, 2612 Cormoret, parcelle N° 98, zone village ancien.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: façades en crépi et bois nuances pastel, toit en tuiles de couleur rouge naturel.
Evacuation des eaux: raccordement au réseau communal.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 juillet 2019 au secrétariat municipal ou les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 28 juin 2019

Le Conseil municipal

Courtelary



Recherche d'héritiers

Bernacki Piotr, né le 6 juin 1951 à Stalowa Wola en Pologne, fils de Bernacka Maria et Bernacki Josef, originaire de Lausanne VD, décédé le 30 mai 2019 à Bienne.

Tous les héritiers légaux n'étant pas connus, l'administration communale de Courtelary invite tous les héritiers à faire leur déclaration d'héritier moyennant les documents de légitimation dans l'année dès la publication du présent appel, conformément à l'article 555 du Code Civil Suisse (CCS).

Le courrier est à adresser à Secrétariat municipal, Grand-Rue 58, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 juillet 2019

L'Administration communale

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Christophe Bourquin, Grand-Rue 48, 2608 Courtelary.
Emplacement: parcelle N° 73, au lieu-dit: «Grand-Rue 48, commune de Courtelary».
Projet: aménagement d'une terrasse de 22 places assises (tables et lounge) de mi-avril à mi-octobre avec débit de boissons et en-cas (produits de la chocolaterie) pendant les heures d'ouverture du magasin et pose de bacs à fleurs pour délimiter le pourtour de la terrasse.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: HA mixte.
Dérogation: art. 80 LR.
Recensement architectural: objet C, digne de conservation et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

La Ferrière



Avis de construction

Requérante: Josiane Favre, rue du Progrès 57, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.
Propriétaire foncier: Josiane Favre, rue du Progrès 57, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Projet: construction d'une maison familiale avec panneaux solaires, garage, place couverte et muret, Vers l'Eglise 25, parcelle 452.
Zone: A, planification obligatoire (plan et règlement de quartier).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: fondations: béton armé; construction portante: étayage: béton/brique, ciment/isolation/Alba, parois: brique TC, plafonds: dalle, béton/bois/lambrisage; façades: crépis ciment, couleur: blanc cassé; toit: deux pans, inclinaison 35°, matériel: tuiles, couleur: rouge.
Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 5 août 2019.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

La Ferrière, le 5 juillet 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Rachel et Francis Sipp, rue du Soleil-Couchant 2, 2333 La Ferrière.
Auteur du projet: Rachel et Francis Sipp, rue du Soleil-Couchant 2, 2333 La Ferrière.
Propriétaire foncier: Rachel et Francis Sipp, rue du Soleil-Couchant 2, 2333 La Ferrière.
Projet: changement d'affectation et création d'un studio avec cuisinette, salle de bains, suppression des briques en verre et remplacement de trois fenêtres, rue du Soleil-Couchant 2, parcelle 12, 2333 La Ferrière.
Zone: habitation et d'activités HAa.
Bâtiment: digne de conservation.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 5 août 2019.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

La Ferrière, le 5 juillet 2019

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire

Conformément aux dispositions de notre règlement d'organisation, le procès-verbal est en dépôt public jusqu'au 24 août 2019. Pendant ce laps de temps, toute opposition peut être formée à ce sujet par écrit devant le Conseil municipal. (Dépôt légal de 30 jours, prolongé de 21 jours en raison de la fermeture du bureau municipal du 22 juillet au 9 août 2019)

Péry, le 24 juin 2019

Le Conseil municipal

Projet de construction: rénovation des volets et changement de couleur sur le bâtiment. Route de Sonceboz 24, 2604 La Heutte, parcelle N° 286, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: rénovation et changement de couleur des volets verts en bordeaux RAL N° 3002.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 juillet 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 28 juin 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Daniel Lorient, rue de la Gare 18, 2603 Péry.
Propriétaire foncier: Daniel Lorient, rue de la Gare 18, 2603 Péry.
Auteur du projet: Sagobat Sàrl, Chemin Mettlen 72, 2504 Bienne.
Projet de construction: isolation extérieure de la façade Nord (cage d'escaliers), rue de la Reuchenette 7, 2603 Péry, parcelle N° 239, zone mixte 2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: isolation périphérique extérieure de la façade Nord du bâtiment, crépi sillonné de 2 millimètres, ribé plein, couleur de la façade identique à la couleur existante.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 juillet 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 28 juin 2019

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.
Emplacement: parcelles N°s 172 et 638, au lieu-dit: «Route de Châtel 208», Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: installation de 2 silos de stockage et de convoyeurs en amont et aval des silos pour le transport des matières premières alternatives.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: A1.
Dérogation: art. 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Emmanuelle et Laurent Schwendeler, Grand-Rue 94, 2603 Péry.
Propriétaires fonciers: Emmanuelle et Laurent Schwendeler, Grand-Rue 94, 2603 Péry.
Auteur du projet: Kobelt SA, Werner Harnisch, Route de Soleure 136, 2504 Bienne.
Projet de construction: installation d'un couvert à vélos en bois, Grand-Rue 94, 2603 Péry, parcelle N° 1060, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: fondations en béton, construction portante, façades en bois brut, toit avec une inclinaison recouvert de papier goudronné.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: distance à la route communale 3,6 mètres art. A 145.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 4 août 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 5 juillet 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Stephan Eicher, Route de Sonceboz 24, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncier: M. Stephan Eicher, Route de Sonceboz 24, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Stephan Eicher, Route de Sonceboz 24, 2604 La Heutte.

**Délai de remise
des publications officielles**

MARDI 12 H

Péry-La Heutte (suite)



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.
Emplacement: parcelle N° 66, au lieu-dit: «La Tscharner», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.
Projet: installation d'une antenne relais radio sur la façade Nord du bâtiment N° 20 (canal de secours pour assurer la sécurité du personnel de l'entreprise Ciments Vigier SA travaillant sur le site de la carrière de la Tscharner).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: plan de quartier «Carrière de la Tscharner».
Dérogations: art. 25 LCFo et 24 LAT.
Zone de protection: N° 4 «Pâturage de la métairie de Werd, du Van, du Droit et de Tscharner».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

**Modification du permis de construire
N° PC 155/2018 accordé le 21 décembre 2018**

Requérante: Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.
Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelle N° 172, au lieu-dit: Zone industrielle de Rondchâtel, Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: construction d'un transporteur de bois grossier, d'une nouvelle structure métallique comprenant un tapis convoyeur tubulaire et une tourelle entre la halle et le pré-calcinatoire (bâtiments 208 et 213) et agrandissement du local électrique.
Modification: construction d'un balcon situé à une hauteur de 43,13 mètres venant se greffer à la construction initiale.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone d'activités 1.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Péry-La Heutte, Grand-Rue 54, 2603 Péry.
Emplacement: parcelle N° 393, au lieu-dit: «Grand-Rue 53», Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: installation d'un silo à sel de 20m³.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogations: art. 80 LR, 211 et 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée du mardi 25 juin 2019

Conformément à l'art. 65 al. 1 du règlement d'organisation de la paroisse de Rondchâtel, le procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2019 est déposé publiquement durant 30 jours auprès du secrétariat de la paroisse à 2603 Péry où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de paroisse.

Péry, le 2 juillet 2019

La Paroisse de Rondchâtel

Renan



Avis de construction

Requérants: Todeschini Marjorie et Mike, rue Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Auteur du projet: Todeschini Marjorie et Mike, rue Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 640, rue Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Descriptif du projet: pose d'une climatisation réversible sur façade ouest.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone H2, quartier des Etoblon.
Dérogations: –
Zones/périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 28 juin 2019 au 29 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 28 juin 2019

Le Secrétariat municipal

Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N°s 28, 30, 301, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1070, 1484 et 1485, aux lieux-dits: «Les Planches», commune de Saint-Imier.
Projet: réfection et élargissement de la chaussée existante, aménagement d'une tranchée pour drainer les eaux du versant, pose de tubes en vue d'enterrer la ligne électrique, pose d'un éclairage public (11 candélabres) et pose d'une canalisation des eaux pluviales.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: A2, A, ZUP H et route.
Dérogations: art. 25 LCFo et 80 LR.
Recensement architectural: ensemble bâti G.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Funiculaire Saint-Imier Mont-Soleil SA, rue B.-Savoie 48, 2610 Saint-Imier.
Emplacement: parcelle N° 544, au lieu-dit: «rue des Roches 31», commune de Saint-Imier.
Projet: pose d'un porte-bâche fixe à des fins publicitaires au-dessus de l'entrée de la station inférieure du funiculaire, réalisation sur la façade Sud de plusieurs peintures représentant des animaux et d'un marquage au sol représentant des courbes de niveaux.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: ZUP O.
Dérogations: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge



Avis de construction

Requérant: Eric Grosjean, rue de Mâche 63, 2503 Bienne.
Auteur du projet: Eric Grosjean, rue de Mâche 63, 2503 Bienne.
Propriétaire foncier: Hoirie Géraud Grosjean.
Projet: Réfection du toit de la loge de Grand Combe Maux 58 sise sur parcelle N° 534 du ban de Plagne, hors zone.
Dérogations: art. 24c LAT.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 24 juin 2019

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: DTC Dynamic Test Center AG, Route Principale 127, 2537 Vauffelin.
Auteur du projet: Ingenieurbüro TEP GmbH, Moosstrasse 3, 2542 Pieterlen.
Emplacement: parcelle N° 387, au lieu-dit: «Route Principale 127», Vauffelin, commune de Sauge.
Projet: construction d'un parking couvert sur deux niveaux (rez-de-chaussée pour camions et 1^{er} étage pour voitures) et aménagement d'un chemin d'accès extérieur pour rejoindre le premier niveau du parking projeté.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: plan de quartier «Le Saing».
Dérogations: art. 25 LCFo et 8 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

Requérante: Piaget Veronica, rue du Collège 17 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Propriétaire foncier: Piaget Veronica, rue du Collège 17 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: STUDIOV9, architectes MA HES SIA, dammweg 3 à 2502 Biel/Bienne.
Projet de construction: changement d'affectation d'un institut en un studio et création de deux nouvelles terrasses au sud. Lieu-dit: rue du Collège 17, parcelle N° 86, zone H2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Dimensions principales: selon plans déposés.
Genre de construction: façades; crépis, couleur: gris/blanc cassé.
Protection des eaux: le bâtiment est déjà raccordé à la canalisation communale et à la STEP.
Dérogation: art. 25 RCC installations et parties de constructions à l'intérieur de la distance à la limite.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary. Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 28 juin 2019

Le Bureau communal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BKW Energie SA, Route de Tavannes 55, 2732 Reconville.
Emplacement: parcelles N°s 514 et 517, au lieu-dit: «Petite Métairie de Nidau/La Steiner», commune de Sonceboz-Sombeval.
Projet: pose d'un tube souterrain pour l'alimentation en électricité de l'immeuble appelé «La Steiner» en remplacement de la ligne aérienne qui sera démontée.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Hospice Le Pré-aux-Boeufs, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: GLB Emmental, Schüpbachstrasse 26, 3543 Emmenmatt.
Emplacement: parcelle N° 597, au lieu-dit: «Le Pré-Aux-Boeufs N° 226f», commune de Sonvilier.
Projet: transformation du bâtiment N° 226f pour la création d'une porcherie et d'un poulailler, construction d'une fosse septique à l'Est du bâtiment et pose de trois silos au Nord-Ouest.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogation: 24 LAT (conformité à la zone).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonvilier (suite)



Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Spoor Humphrey, rue Ferdinand-Gonseth 14, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: Buri Gestion Sàrl, Baptiste-Savoie 67A, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: BF 258 rue Ferdinand-Gonseth 14 2615 Sonvilier.
Description du projet: construction d'un garage et d'un laboratoire de physique.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: H2.
Dérogations: art. 80 LR.
Zones/périmètres protégés: –
Objet protégés: bâtiment classé signe de conservation au recensement architectural.
Oppositions/réserves de droits: –
Dépôt public: du 5 juillet au 5 août 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 5 juillet 2019

La Secrétaire: Pauline Grosjean

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: David Vieille, rue Ferdinand-Gonseth 26, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: David Vieille, rue Ferdinand-Gonseth 26, 2615 Sonvilier.
Adresse du projet: BF 741, rue Ferdinand-Gonseth 26, 2615 Sonvilier.
Description du projet: isolation périphérique du bâtiment sur 3 façades (nord, est, ouest).
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: H2.
Dérogations: aucune.
Zones/périmètres protégés: aucune.
Objets protégés: aucun.
Oppositions/réserves de droits: aucune.
Dépôt public: du 28 juin au 29 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 28 juin 2019

La Secrétaire: Pauline Grosjean

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Manfred Stinemann, rue Fritz-Marchand 34, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: 0815 Architekten GmbH, Zentralstrasse 123, 2503 Biel-Bienne.
Adresse du projet: BF 3, rue Fritz-Marchand 34, 2615 Sonvilier.
Description du projet: travaux de restauration de la maison, installation d'une nouvelle cuisine, remplacement de l'installation de chauffage au mazout, tubage de deux cheminées, réfection de la toiture et de la façade, aménagement et agrandissement d'une allée en gravier (demande à posteriori).
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: M2.
Dérogations: art. 80 LR.
Zones/périmètres protégés: aucune.
Objet protégés: bâtiment classé digne de protection, objet C.
Oppositions/réserves de droits: aucune.
Dépôt public: du 15 juillet au 5 août 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 5 juillet 2019

La Secrétaire: Pauline Grosjean

BOURGEOISIE DE SONVILIER

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 67 du règlement d'organisation de la bourgeoisie de Sonvilier, le procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2019 est déposé publiquement au secrétariat de la bourgeoisie jusqu'au 3 août 2019 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter la secrétaire au 032 941 54 24.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de bourgeoisie.

Sonvilier, le 3 juillet 2019

Le Secrétariat de bourgeoisie

Tramelan



Avis de construction

Requérant: Rudolf Fahrni, rue de Courtelary 38, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.
Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur (PAC) extérieure en

façade nord du bâtiment existant (avec protection visuelle par écran végétal), parcelle N° 2501.01, zone SBT.

Emplacement: rue de Courtelary 38, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Dérogation(s): art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 28 juin 2019 au 29 juillet 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 28 juin 2019

La Commune de Tramelan

Avis de construction

Requérants: Priscille et Mauro Fioritto, rue des Deutes 20, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem requérants.

Projet: aménagement d'un couvert (ouvert sur 3 côtés) pour voitures sur place existante au nord du bâtiment existant, parcelle N° 3418, zone H3.

Emplacement: rue des Deutes 20, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés; fondations: ponctuelles en béton; construction portante: métal; toiture: 1 pan, inclinaison 5.25 %, panneaux sandwich couleur gris.

Dérogation(s): - Art. 80 LR et A154 RCC - distance insuffisante à la route communale.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 28 juin 2019 au 29 juillet 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 28 juin 2019

La Commune de Tramelan

Avis de construction

Requérants: Tauran-Vuille Ariane et Vuille Denis, rue Neuve 58/Fauvette 6, 2613 Villeret /1010 Lausanne.

Auteur du projet: idem requérants.

Projet: demande de permis de construire après-coup; démolition d'une ancienne cabane d'une surface d'environ 13 m², parcelle N° 2679, zone H3.

Emplacement: rue du Nord, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 28 juin 2019 au 29 juillet 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de

la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 28 juin 2019

La Commune de Tramelan

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier: Yoga University, Reto Zbinden, rue Neuve 1, 2613 Villeret.

Auteur du projet: PGA, Pierre Gianoli Architectes, rue du Brue 24, 2613 Villeret.

Projet: pose de 3 nouvelles fenêtres de toiture sur le pan Nord-Ouest de l'immeuble. Immeuble digne de conservation (objet C).

Emplacement: parcelle N° 157 de Villeret, rue Neuve 1, zone village.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 28 juillet 2019.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicoopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, 24 juin 2019

Le Secrétariat municipal de Villeret

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Hasan Sahin, Place du Marché 3, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: T21-i Tellenbach André, Grand-Rue 4, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelle N° 246, au lieu-dit: «rue Principale 30», commune du Villeret.

Projet: agrandissement de l'annexe existante pour l'aménagement de WC et d'un local de stockage (boisson et matériel pour les couverts de tables).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village.

Recensement architectural: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 juin 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame

PERSÉCUTION
DROITS DES FEMMES
VIOLATION DE LA RESPONSABILITÉ
VIE PRIVÉE
SÉVICES DESTINÉS PRISON
ENFANTS-SOLDATS
FRONTIÈRE
RÉFUGIÉS
ASSASSINAT POLITIQUE
PRISONNIER
POLITIQUE ABUS
PEINE DE MISÈRE
MORT GUERRE
TORTURE
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS
ASILE
MIGRATION ARBITRAIRE
ESCLAVAGE
VIOLENCE

Nous apportons des réponses!
Passe aux actes sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

AMNESTY
INTERNATIONAL

